

Jean-Luc Enaudi | Maurice Rajsfus

# *Les silences* *de la POLICE*



Sine

Association des ami.e.s  
de Maurice Rajsfus



16 juillet 1942  
17 octobre 1961

Jean-Luc Einaudi

Maurice Rajsfusc

LES SILENCES  
DE LA POLICE

16 juillet 1942-

17 octobre 1961

L'ESPRIT FRAPPEUR

# L'Esprit frappeur n° 104

Jean-Luc Einaudi, Maurice Rajsfas

*Les Silences de la police*

*16 juillet 1942-17 octobre 1961*

Sur ces événements se reporter à :

*La Police de Vichy. Les forces de l'ordre françaises*

*au service de la Gestapo, 1940-1944,*

de Maurice Rajsfas (Le Cherche-Midi Éditeur, 1995).

*La Bataille de Paris, 17 octobre 1961,*

de Jean-Luc Einaudi (Le Seuil, 1991).



Copyright : éditions Dagorno – 2002, pour l'édition papier  
Copyright : Association des Ami.e.s de Maurice Rajsford – 2025, pour l'édition numérique  
1, rue de la Solidarité – Paris 19<sup>e</sup>  
[www.mauricerajsford.org](http://www.mauricerajsford.org)

*Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.*

*« La vérité est si obscurcie en ces temps où le mensonge est établi qu'à moins d'aimer la vérité on ne saurait la connaître. »*

Blaise Pascal, *Pensées*.

# SOMMAIRE

1. Contre le mensonge d'État
2. Entre le non-dit et le négationnisme
3. De la francisque à la croix de Lorraine. Du Vél'd'Hiv au pont Saint-Michel
4. Un passé bien défini...
5. « Constamment à pied d'œuvre pour assurer la paix publique. »

Remerciements

# 1.

## CONTRE LE MENSONGE D'ÉTAT

En l'an 2000, la préfecture de police a célébré son bicentenaire. À cette occasion a été écrit et publié, en juin 2000, un petit ouvrage officiel relatant l'histoire de la préfecture de police vue par elle-même. Réalisé sous la direction (« scientifique », paraît-il...) de M. Claude Charlot, chef du service des archives et du musée de la Préfecture de police, il s'intitule *la Préfecture de police au service des Parisiens* et est sous-titré *Fidèle à ses traditions pour préparer l'avenir*. Tout un programme !

En découvrant son contenu à propos de deux périodes déterminantes de notre histoire contemporaine, l'Occupation et la guerre d'Algérie, au cours desquelles la préfecture de police a tenu un rôle criminel, Maurice Rajsfus et moi avons eu la même réaction : la colère. À titre d'exemple, la rafle du Vél'd'Hiv se trouve expédiée en à peine deux lignes qui disent « la police parisienne fut sollicitée pour la grande rafle qui groupa, au vélodrome d'Hiver, des milliers de Juifs, les 16 et 17 juillet 1942 », dissimulant ainsi ce que fut la réalité de l'action antijuive de la police parisienne. Comme un aveu, on peut lire également que « le souvenir traumatisant d'une police que les accords Bousquet-Oberg mirent au service de l'occupant n'est pas

encore entièrement effacé ». L'auteur ne dissimule pas ainsi son empressement à voir l'oubli du crime l'emporter.

Le massacre des Algériens, le 17 octobre 1961, est, quant à lui, purement et simplement occulté, et l'action de la préfecture de police au cours de ces années est légitimée.

Par la falsification, l'occultation, le mensonge, cette publication officielle vise à minimiser voire à dissimuler des crimes qui marquent à jamais l'histoire de la préfecture de police et de l'État français. Nous sommes vite convenus que nous ne pouvions en rester là et avons décidé de réagir publiquement. Certains nous diront peut-être « mais pourquoi donner tant d'importance à une brochure dont presque personne n'a connaissance ? » C'est faire peu de cas du caractère tout à fait officiel de ce texte, publié sous l'égide de la préfecture de police et du ministère de l'Intérieur. C'est bien là, en effet, qu'est l'extrême gravité de la chose. M. Charlot, qui a en charge la mémoire de la préfecture de police (et qui s'est déjà fait remarquer par une préface enthousiaste à un ouvrage sur l'affaire Dreyfus, sévèrement mis en cause par la revue *l'Histoire*), engage cet appareil d'État puissant. Cette brochure révèle des conceptions, des mentalités, qui continuent à prévaloir chez de hauts fonctionnaires qui les distillent dans l'institution policière. C'est dans cet esprit que l'on forme de nouvelles générations de policiers.

Le caractère officiel de ce texte se trouve encore renforcé par l'avant-propos rédigé par le préfet de police d'alors, Philippe Massoni, qui nous livre ainsi sa vision de l'histoire policière : « La célébration du bicentenaire appelait une rétrospective historique à même de mieux faire connaître cette institution au service de la sécurité des Parisiens. L'ambition de cette brochure est de souligner tout à la fois la permanence des traditions et la capacité à se moderniser dont la préfecture de police a su faire preuve depuis son origine pour s'adapter sans cesse aux évolutions de la société. »

Visiblement, M. Massoni est fier de l'histoire de l'administration qu'il a dirigée de 1993 à mars 2001 et de « la permanence de ses traditions », comme il dit. Formé aux affaires policières au temps où Maurice Papon dirigeait la préfecture de police, M. Massoni s'inscrit dans la continuité. Mais cette brochure se trouve également préfacée par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, qui a ainsi gravement engagé la responsabilité politique du gouvernement de Lionel Jospin : « L'État a toujours accordé une attention toute particulière aux questions touchant à la sécurité et à l'ordre public dans la capitale de notre pays, ville étendue, peuplée et parfois turbulente. [...] Depuis l'an VIII, les préfets de police ont mené à bien de profondes et ambitieuses réformes pour adapter la préfecture de police aux exigences de leurs temps. [...] La capacité d'innover et de répondre à des exigences en perpétuelle évolution constitue un des traits caractéristiques de cette "Grande Maison". L'avenir y est, il est vrai, une longue tradition. » Pas un mot du ministre de l'Intérieur sur les crimes commis par la préfecture de police au cours de son histoire ! Et cela se passe sous un gouvernement de gauche, comptant des ministres appartenant à un parti dont plusieurs militants furent assassinés à Charonne, en 1962, par des forces de police de cette préfecture...

La question mise en lumière à travers cette vision de l'histoire de la préfecture de police est celle de la continuité de l'État français à travers ses grands appareils. C'était déjà le grave problème posé par le procès de Maurice Papon devant la cour d'assises de Bordeaux mais que l'on n'a pas voulu voir et dont on a encore moins voulu tirer les leçons. Comment, pourquoi, un haut fonctionnaire, participant actif aux crimes contre l'humanité perpétrés par l'État français de Vichy engagé dans la collaboration avec l'État nazi, a-t-il pu poursuivre sa carrière au service de l'État français républicain, de Guy Mollet à de Gaulle, jusqu'à devenir ministre de la V<sup>e</sup> République sous Giscard d'Estaing ? La réponse tient au fait que les gouvernements successifs ont toujours privilégié la permanence

des structures étatiques et notamment policières pour exercer leur pouvoir au détriment des droits de l'homme et du citoyen.

Derrière les mensonges, les non-dits, les négations, il y a inévitablement des mentalités et des pratiques policières qui se perpétuent. La manière dont sont trop souvent traités les étrangers par les fonctionnaires de police, la honte que constituent les zones de non-droit que sont les centres de rétention, en sont des exemples.

Quand la préfecture de police s'affirme fidèle à ses traditions pour préparer l'avenir, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

*Jean-Luc Einaudi*

## 2.

# ENTRE LE NON-DIT ET LE NÉGATIONNISME

Depuis une trentaine d'années, il n'a pas manqué de pseudo-historiens pour nier des faits avérés sur les horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Le temps passant, l'exercice consistait à mettre en doute des faits d'une gravité exceptionnelle, pour innocenter des hommes et un système coupables des dérives les plus monstrueuses. La négation des crimes nazis, de l'existence des chambres à gaz comme des fours crématoires, était devenue une sorte de combat ayant pour finalité de banaliser le nazisme, son idéologie et ses méfaits. Que quelques intellectuels, issus de l'extrême gauche, aient adhéré à cette croisade visant à la réécriture de l'histoire ne laissait pas d'étonner. Plus encore lorsque ces « chercheurs de vérité » se retrouvaient main dans la main avec les nostalgiques d'un mode de pensée haineux dont l'anéantissement des Juifs constituait l'un des principaux piliers.

Comment ne pas s'étonner de ces faux pas dramatiques et de la fragilité de ces esprits devenus adeptes d'une idéologie nouvelle : le *négationnisme*. Au final, il ne s'agissait plus que de réhabiliter le nazisme, qui avait mis le monde à feu et à sang, en niant ses pratiques.

Ces « assassins de la mémoire »<sup>1</sup> ont assis leur petite réputation sur la nécessité impérative qu'il y aurait à confronter les points de vue quant à la véracité de l'extermination des Juifs d'Europe. Comme s'il pouvait y avoir deux vérités sur ce sujet.

Cette « secte », composée de pervers, de psychopathes, de flagellants et d'imbéciles, comme le dit Pierre Vidal-Naquet, n'a pas réussi à imposer ses thèses mais a néanmoins contribué à troubler durablement les esprits.

Il est un autre domaine de la négation politique : celui des crimes du système stalinien, instauré dès le début des années vingt. Jusque vers 1985 – malgré le rapport Khrouchtchev de 1956 –, il ne pouvait être question de parler du Goulag et de la trahison des espoirs entretenus d'un monde meilleur, à l'image du « paradis soviétique ». Au nom d'une certaine vérité, il fallait croire au bonheur des peuples vivant sur un sixième du globe, alors que les informations sérieuses démontraient l'aspect fallacieux de ce mensonge organisé. Quiconque se permettait de mettre en cause ce système stalinien, qui avait survécu à son initiateur, était dénoncé comme provocateur policier ou créature de l'impérialisme américain.

Au contraire de la petite tribu rassemblée autour de Robert Faurisson et de Pierre Guillaume, les négateurs staliniens étaient nombreux, et tout militant cohérent du PCF dénonçait avec la plus grande violence ceux qui refusaient de croire à ce « socialisme scientifique » qui avait libéré l'homme soviétique des contraintes de l'exploitation de l'homme par l'homme. Il y avait pourtant, bien avant la Seconde Guerre mondiale, suffisamment d'écrits pour démontrer la qualité du monstre froid qui s'était développé à l'est de l'Europe, au nom de la révolution prolétarienne cette fois. En France, il faudra plus de cinquante ans pour que le noyau dur du PCF finisse par admettre, officiellement, que l'histoire de l'URSS magnifiée n'était qu'un tissu de mensonges. Entre-temps, on avait beaucoup assassiné, là-bas, et calomnié, ici, au nom de cette idéologie dévoyée.

Ces deux exemples sont malgré tout de nature très différente. Dans le premier cas, c'est une tentative conduisant à innocenter le nazisme de ses crimes alors que, dans le second, il s'agit de la longue marche tendant à réfuter les « vérités » assénées par un mouvement issu d'une révolution sociale. Entre nazisme et stalinisme, il y avait une différence fondamentale : jamais le régime hitlérien n'avait suscité ces folles espérances que portait le communisme, même au temps du stalinisme.

Nos pays démocratiques ne sont pas exempts de ces mensonges ou de ces non-dits qui contribuent à donner une image gratifiante d'un certain nombre d'institutions dont il ne saurait être question d'évoquer le passé.

C'est le cas de la Police nationale, ferme soutien de tous les régimes, et d'autant plus ardente à réaliser ses missions lorsqu'elle est au service d'un État fort. Dans ce sens, les forces de l'ordre n'apprécient pas le rappel d'une histoire qui pourrait déshonorer ses anciens. L'esprit de corps est à ce prix. Il en va de même de l'armée dont les archives peinent à s'entrouvrir sur les horreurs de la guerre d'Indochine, de la sanglante répression à Madagascar – en 1947<sup>2</sup> – et de la longue guerre d'Algérie. C'est pourquoi, également, certains tiennent à occulter les hauts faits de la police durant les quatre années de l'occupation nazie. En effet, il ne faut surtout pas laisser croire au citoyen lambda que sa police est capable de se mettre au service d'une puissance ennemie.

À cette fin, deux approches sont possibles : nier ou se taire. Il semble que le silence soit l'apanage de ceux qui se veulent les historiens d'un corps d'élite qui change de maître en toute occasion, et épouse l'idéologie du vainqueur pour faire régner son ordre.

Plus généralement, tout ce qui, en France, appartient au domaine du répressif paraît représenter le jardin secret du pouvoir, quelle que soit sa nature. Il en va de l'Administration pénitentiaire comme de l'institution policière. Ainsi, lorsqu'à l'automne 1999 l'ouvrage de Véronique Vasseur *Médecin chef à la prison de la Santé*<sup>3</sup> déclencha les plus vives polémiques,

la mesure conservatoire immédiate consista à nier la violence des matons et leur haine contre les prisonniers. On verrait plus tard à rectifier le tir.

Quelle explication peut-on donner à ces gesticulations ? La République ne supporte pas les leçons d'humanisme car elle se doit d'être irréprochable. Dès lors, ce qui peut brouiller l'image de la France des droits de l'homme est renvoyé aux oubliettes car il n'est pas toujours possible d'adoucir les faits. Il est donc indispensable d'endosser l'héritage d'un passé honteux dont il suffit de lisser les contours. C'est alors la référence inconsciente à 1984, on falsifie l'histoire sans la moindre vergogne et chaque fonctionnaire d'autorité est en mesure de fournir sa version retouchée d'un crime transformé en fait divers.

George Orwell donne la recette :

« Winston composa sur le télécran les mots “numéros anciens” et demanda les numéros du journal *The Times* qui lui étaient nécessaires. Quelques minutes plus tard seulement, ils glissaient du tube pneumatique. Les messages qu'il avait reçus se rapportaient à des articles ou à des passages d'articles que, pour une raison ou pour une autre, on pensait nécessaire de modifier ou plutôt, suivant le terme officiel, rectifier. [...] Lorsque toutes les corrections qu'il était nécessaire d'apporter à un numéro spécial du *Times* avaient été rassemblées et collationnées, le numéro était réimprimé. La copie originale était détruite et remplacée dans la collection corrigée. [...] Jour après jour et presque minute par minute, le passé était mis à jour. »<sup>4</sup>

*Maurice Rajs fus*

### 3.

# **DE LA FRANCISQUE À LA CROIX DE LORRAINE. DU VÉL'D'HIV AU PONT SAINT- MICHEL**

Avec le changement de millénaire, nos institutions policières ont estimé indispensable de réécrire l'histoire et de nous offrir une œuvre majeure : *la Préfecture de police au service des Parisiens, juillet 1800-juillet 2000*. Le sous-titre de cet ouvrage nous met immédiatement sur la voie : *Fidèle à ses traditions pour préparer l'avenir*. Vaste sujet pour une aussi longue période, mais approche restrictive qui a pourtant pour ambition de nous décrire la tâche exaltante de la police, de Fouché à Philippe Massoni, en passant par Vidocq, Chiappe, Bussières, Papon et autres grands esprits.

En septembre et octobre 1994, déjà, la préfecture de police de Paris s'affichait, dans une vaste exposition sous chapiteau, sur le terre-plein faisant face au Palais de Justice. À l'époque, rien n'avait été laissé au hasard pour nous faire découvrir, pêle-mêle, police secours, l'identité judiciaire, la sécurité publique, la police scientifique ou le laboratoire de

toxicologie. Pourtant, une certaine pudeur présidait à cette exposition : la période de l'occupation allemande et le rôle de la police parisienne à cette époque avaient été oubliés, alors qu'était largement mis en valeur le comportement héroïque des gardiens de la paix tout au long des combats pour la libération de Paris.

Cette publication récente, voulue par le préfet de police Philippe Massoni a pour objet de réparer les oubliés de l'exposition de 1994. Avec la volonté apparente de présenter une maison de verre. Il n'en reste pas moins que les vitres sont dépolies pour nous présenter une histoire brouillée, pour ne pas dire falsifiée.

Immédiatement, pour la période concernée, on tient à faire savoir aux Parisiens que leur police a résisté, à sa manière, dès le premier jour de l'Occupation. C'est ainsi que trois commissaires de police avaient été arrêtés, trois jours après l'arrivée des Allemands à Paris (tous rapidement relâchés).

Tranquillement, le document nous dévide les noms des différents préfets de police, particulièrement ceux de l'amiral Bard et d'Amédée Bussières, sans nous préciser, bien entendu, que l'un et l'autre furent les organisateurs des grandes rafles de Juifs immigrés, de 1941 à 1944 – Bussières présidant à l'arrestation des femmes, des enfants et des vieillards grabataires. Les ordres venus de la Gestapo transitaient par la préfecture de police, sans que, en certaines occasions, le gouvernement de Vichy soit même averti. Le directeur de la police municipale, Hennequin, et celui de la police judiciaire, Tanguy, s'appliquaient à mettre en œuvre un plan qui ajoutait sa pierre aux bonnes vieilles « traditions d'ordre » de la police.

Nul ne peut sérieusement nier que la police française, durant ces années noires, se soit mise sans état d'âme au service de l'occupant nazi. Sans la moindre vergogne, les rédacteurs de ce livre besogneux fournissent une explication des plus jésuitiques à cette situation : « Pour s'assurer de la loyauté absolue de la police, le régime de Vichy opéra une épuration

importante des services administratifs. Juifs, francs-maçons, communistes, syndicalistes et autres républicains, qui n'acceptaient pas la collusion avec l'ennemi, furent visés en priorité. »<sup>1</sup> « Et autres républicains » est admirable !

Après cette épuration, touchant 355 hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, et des fonctionnaires de base dont le chiffre n'est pas fourni, il ne restait plus, nécessairement, que des collabos prêts à effectuer toutes les missions : 120 000 policiers pour l'ensemble du territoire et environ 20 000 pour le ressort de la préfecture de police, à Paris et sa banlieue. Comme il faut un *mea culpa*, pour faire passer l'essentiel sans rien avouer, on consent à nous dire, malgré tout : « La police connut les heures les plus sombres de son histoire. Le souvenir traumatisant d'une police que les accords Bousquet-Oberg mirent au service de l'occupant n'est pas encore entièrement effacé. »<sup>2</sup> En clair, mais cela n'est pas vraiment exprimé : durant quatre longues années, les policiers de ce pays allaient exécuter les tâches fixées par la Gestapo, mais sous uniforme français, ce qui donnait à leur action, sinon plus de crédibilité, au moins une apparence légale.

Au travers de ces explications emberlificotées, le lecteur, qui ne connaît pas forcément les détours de cette abominable histoire, doit comprendre que n'importe quel fonctionnaire d'autorité peut être victime de ceux qui donnent la consigne et les basses besognes à exécuter. Ce qui voudrait signifier qu'il n'y a pas place pour la réflexion chez l'homme qui dévoue son existence au maintien de l'ordre – sous tous les régimes. D'où cette philosophie policière de résignation qui nous est administrée tranquillement : « Vichy utilisa les policiers recrutés sous la III<sup>e</sup> République pour appliquer sa législation d'exclusion. Les brigades spéciales de la direction des renseignements généraux durent se lancer alors dans la traque aux Juifs et aux résistants. Et la police parisienne fut sollicitée<sup>3</sup> pour la grande rafle qui groupa au vélodrome d'Hiver des milliers de Juifs, les 16 et 17 juillet 1942. »<sup>4</sup>

Le mot « sollicitée », certainement fruit d'une recherche sémantique, constitue une véritable provocation, une immondice même, déposée sur la mémoire des dizaines de milliers de victimes, « sollicitées » pour se laisser rafpler. Comment ne pas rappeler que les milliers de policiers parisiens n'acceptèrent pas seulement de conduire cette rafle – comme les précédentes et les suivantes. Ils y mirent la manière, ajoutant la brutalité et l'injure raciste à la répression. Combien de ces policiers, dont on nous dira plus tard qu'ils étaient d'authentiques résistants, enfonçaient les portes des pauvres logements, sortaient leur revolver lors des tentatives de fuite, terrorisant les enfants et les vieillards.

Cette « sollicitation » n'avait pas été unique, pour ce 16 juillet 1942, la police française s'étant également trouvée à l'ouvrage lors de la promulgation de chacune des ordonnances antijuives édictées par les nazis :

1. Le recensement des Juifs en octobre 1940, effectué dans les commissariats de police. De même l'apposition du cachet « Juif » sur les cartes d'identité.
2. Les rafles des 14 mai et 20 août 1941.
3. Le respect du couvre-feu imposé aux Juifs, à partir du mois de février 1942.
4. L'obligation pour les Juifs de rendre leur poste récepteur de TSF.
5. Les étoiles jaunes distribuées dans les commissariats de police et la vigilance apportée par les gardiens de la paix à ce que cet « insigne spécial » soit porté bien visiblement par les victimes de cette ségrégation.
6. L'obligation faite aux abonnés juifs du téléphone de rendre leur récepteur dans les commissariats de police.
7. La surveillance attentive de ceux des Juifs qui ne respectaient pas l'interdiction qui leur était faite de paraître dans les lieux publics et de ne plus voyager que dans la dernière voiture du métro parisien.

Est-ce là tout ? Y a-t-il eu d'autres « sollicitations » ? Oui ! Celle de faire vivre dans la peur et l'angoisse une population déjà affolée par la répression. Bien souvent, les ordonnances nazies étaient appliquées encore plus sévèrement que le demandaient les maîtres de l'heure.

Ces quelques rappels à l'histoire, oubliés par les auteurs de *la Préfecture de police au service des Parisiens*, donnent une idée de la qualité de leur contribution à l'histoire de la police parisienne. Finalement, cet opuscule constitue une véritable tentative de réhabilitation de la police parisienne quant à ses actions les plus répréhensibles. Le propos se situe très en retrait par rapport à la déclaration de Jacques Chirac qui, le 16 juillet 1995, avait implicitement reconnu la participation active des forces de l'ordre françaises à la Grande Rafle. Pour cette partie de l'ouvrage, il est possible de dire qu'il s'agit d'une démarche aux relents négationnistes, dans la plus pure tradition de ceux qui nient les crimes nazis.

Autre aspect de l'instrumentalisation de l'histoire, une volonté domine dans ce plaidoyer *pro domo* : convaincre les Parisiens d'aujourd'hui que les policiers qui terrorisaient leurs grands-parents, de 1940 à 1944, faisaient partie d'un corps de fonctionnaires globalement résistants. Sans la moindre retenue, il nous est expliqué que les gardiens de la paix et les inspecteurs faisaient du porte-à-porte pour prévenir leurs futures victimes, facilitant la libération des suspects ou les évasions<sup>5</sup>. À trop vouloir prouver...

Comment oublier les quelque 76 000 Juifs de France arrêtés par les soins de la police ou de la gendarmerie françaises – puis livrés aux nazis – et dont seulement moins de 2 500 revinrent des camps d'extermination ? Comment passer par pertes et profits ces camps de concentration gérés par la police française, que ce livre n'évoque pas davantage ? Particulièrement celui de Drancy où les forces de l'ordre françaises veillaient à ce que nul ne puisse s'évader avant l'ultime voyage.

Si le chiffre des victimes juives, et moins encore celui des communistes, des résistants et « autres républicains », n'est jamais évoqué dans cette

rétrospective glorieuse des hauts faits de la police parisienne, il n'en va pas de même pour les morts glorieux, ces policiers qui s'étaient avérés résistants dans leur quasi-totalité dès le 19 août 1944. Essuyons une larme. La police a eu ses morts : « Elle est le corps d'État qui a compté le plus grand nombre de renvoyés, d'emprisonnés, de fusillés et de déportés dont beaucoup moururent dans les camps en raison de leur engagement dans la Résistance. »<sup>6</sup>

Les mauvaises causes se doivent toujours de comptabiliser les morts, voire d'en faire des héros. Cette minorité de policiers glorieux, mal définie, ne peut faire la balance avec la grande masse des fonctionnaires convaincus du bien-fondé de la répression antijuive, anticomuniste, antigaulliste, etc. Pourtant, l'ouvrage à prétention historique qui nous est soumis est parfois dans le vrai : « Vichy, qui prétendait faire de la force policière un instrument au service d'une politique en complète rupture avec les idéaux républicains, avait besoin d'une police servile pour maintenir son ordre, réprimer les libertés et exécuter ses exclusions. »<sup>7</sup> Ce qui fut fait, et le plus souvent avec un enthousiasme non dissimulé.

Comme il est difficile d'expliquer que la résistance policière, clairement répertoriée, remonte surtout au 19 août 1944, on convoque le cortège des morts sans la moindre pudeur. Durant la semaine des combats pour la libération de Paris, du 19 au 25 août 1944, 167 fonctionnaires de la préfecture de police seraient tombés les armes à la main. Un autre chiffre paraît bien dérisoire, au regard des quelque 20 000 fonctionnaires de police parisiens en poste sous l'Occupation : 19 policiers fusillés, ou morts en captivité ou tués dans les maquis, une soixantaine de déportés et un millier de combattants volontaires blessés. On veut faire pleurer le lecteur en y ajoutant les 300 orphelins<sup>8</sup>, mais l'on a déjà oublié les 15 000 ou 16 000 enfants juifs déportés sans retour et des milliers d'enfants dont les parents ne revinrent pas d'un voyage dont les modalités avaient été assurées par les soins de la police française.

Il y avait une seule façon pour la police française de résister positivement : refuser de se faire les agents d'exécution des rafles contre les Juifs comme de la traque contre les résistants dans les deux zones. La plus belle attitude eut été de démissionner.

Nous savons que cette police est redevenue républicaine, le 19 août 1944, puis décorée, collectivement, de la fourragère rouge et de la Croix de guerre par le général de Gaulle, le 12 octobre 1944. La citation à l'Ordre de la Nation, accompagnant ces distinctions, ne manque pas de ce terrifiant décalage sur lequel les historiens n'ont jamais manqué de s'interroger : « Les courageux gardiens de la police parisienne ont donné à toute la nation un bel exemple de patriotisme et de solidarité, qui fut l'un des premiers facteurs du succès des combats pour la libération de Paris. »<sup>9</sup> Le Général, qui avait le plus grand besoin de cette police, nécessairement disponible après avoir beaucoup failli, ne se trompait pas sur son passé récent. En effet, le 26 août 1944, au lendemain de la libération de Paris, il avait lancé un clin d'œil révélateur à ces anciens serviteurs de l'ordre institué par le pouvoir de Vichy : « Il faut que demain vous soyez prêts à *redevenir*<sup>10</sup> les garants de l'ordre public, les défenseurs des institutions républicaines. »<sup>11</sup>

De la francisque du maréchal Pétain à la croix de Lorraine du général de Gaulle, les policiers parisiens n'ont pas éprouvé de honte à changer de décoration. De la rafle du Vél'd'Hiv, le 16 juillet 1942, avec ses 13 000 victimes vouées à la mort, au pont Saint-Michel où des policiers jetèrent des Algériens à la Seine, le 17 octobre 1961, une répression sélective succédait à une action massive pour alimenter les camps d'extermination nazis.

D'un crime à l'autre, il aura fallu moins de vingt ans avant que les mêmes policiers parisiens retrouvent – parfois – leurs mauvais instincts. Après avoir pourchassé des Juifs, voués aux chambres à gaz, ces défenseurs supposés de l'ordre public traquaient des Algériens. Ce qui permettait de réactiver de sinistres souvenirs pendant les moments de montée d'adrénaline, durant l'attente, dans les cars de police.

Le 16 juillet 1942, les policiers parisiens auraient donc été « sollicités » pour cueillir au logis des Juifs désespérés. Le 17 octobre 1961, c'était la chasse à l'homme dans les rues de Paris, matraques hautes. Rien de moins qu'une guerre faite aux Arabes, loin de chez eux. Il y a un siècle, lorsque l'armée massacrait les populations coloniales (on disait les « indigènes »), il s'agissait d'opérations considérées comme glorieuses. En revanche, les tueries du 17 octobre 1961 sont effacées dans *la Préfecture de police au service des Parisiens*, car nul ne songerait plus à s'en vanter. Autant donc ne plus en parler.

La grande rafle du 16 juillet 1942 est restée dans les mémoires. Comment passer cette ignominie par profits et pertes. Il n'est pas possible de faire porter la responsabilité directe de cette rafle aux seuls nazis mais il est nécessaire de protéger l'image des auxiliaires français de la Gestapo qui ont effectué l'ensemble de la basse besogne. D'où cette trouvaille : ce n'est pas de gaieté de cœur que les policiers parisiens se sont chargés d'assurer la réussite de cette rafle – ils ont été « sollicités » ! Cela devait se dire, en jargon gestapiste, *ersuchen* ou *bewerben sich*, voire *ansuchen*. Ce qui peut signifier aussi bien « inviter » que « requérir » mais également « concourir » ou « rechercher ».

Cette formule, « sollicitée », est donc bien maladroite, et l'on peut estimer que les policiers parisiens ont été – au choix – *requis* ou *invités* à réaliser le pogrom. En fait, ils ne se sont pas dérobés à *l'invitation*. Ce qui les a conduits également à opérer, sans qu'il soit nécessaire de les *réquisitionner*. Il est donc possible de constater, sans insulter le passé de ces braves défenseurs de l'ordre public, qu'ils ont pour le moins *concouru* à cette action visant à rendre Paris *Judenrein*.

Ce que les auteurs de *la Préfecture de police au service des Parisiens* ont omis de préciser, c'est la nature de la « sollicitation ». A-t-elle été pressante, un peu comme une proposition du genre mafieux, que l'on ne peut pas refuser, ou telle une invite qu'il est possible de discuter ou même

de refuser ? Tout simplement. Au nom sans doute du libre arbitre d'une police dont la mission initiale n'est pas de se livrer à la répression raciale. Il ne semble pas que ce fût le cas. Les nazis ont fermement prié les policiers parisiens de se livrer à une tâche qu'ils étaient eux-mêmes dans l'incapacité d'exécuter promptement.

Il faudrait croire que les nazis en poste à Paris – en particulier le capitaine ss Dannecker, chef du service IV J de la Gestapo – ont dû beaucoup insister, mais on ne peut imaginer les gestapistes en quémandeurs, faire gentiment appel aux bons offices des chefs de la police parisienne pour que leurs troupes se mettent en marche. Il s'agissait évidemment d'une exigence *impérative*, qui ne prévoyait pas la moindre hésitation ou le refus du comparse. En fait, les nazis n'ont pas eu à sommer les hauts cadres d'une police déjà tout acquise à la doctrine raciale et, très naturellement, aux actions répressives qui allaient de soi. Il n'a pas été nécessaire de lancer un ultimatum : les effectifs policiers étaient prêts pour cette action, tout comme ils avaient déjà exécuté les missions précédentes.

Nous savons tout – ou presque tout – sur le comportement des forces de l'ordre françaises durant les périodes dites sensibles. Nul n'ignore le rôle joué par les hommes de la préfecture de police de Paris, de 1940 à 1944. De nombreux ouvrages ont été consacrés à ce sujet, longtemps tabou, et les témoignages ne manquent pas qui recoupent les pièces d'archives qu'il est possible de consulter.

Il n'empêche, la volonté est toujours forte de gommer cette histoire, ou tout au moins d'en effacer ces pages grises qui font apparaître les policiers de ce pays en précieux supplétifs de l'occupant. Le plus préoccupant, pour ceux qui se refusent à « laisser dire que... », c'est que ce phénomène a été global. Il n'y a pas eu une fraction de la police faisant preuve de soumission, obéissante aux ordres des nazis, et une autre, ouvertement résistante, qui se serait contentée, pour le moins, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, refusant de traquer les Juifs, les communistes, les

gaullistes et les francs-maçons. Même s'il y a eu des policiers dans certains réseaux de résistance, *il n'y a pas eu de résistance policière digne de ce nom avant la fin du printemps 1944*. Le sort des armes était joué et le temps venu d'assurer l'avenir...

Pas si simple. Dans la police, comme à l'armée, c'est l'obéissance qui fait la force principale de ce corps d'élite. Se pose, bien sûr, la question indispensable : doit-on obéir à tous les ordres, même illégaux, et à tous les hommes ? Les policiers sont des civils et ne sont pas soumis aux contraintes corsetant les militaires. Les policiers sont censés être au plus près de la population – pour le meilleur et pour le pire. Imaginons les 20 000 policiers parisiens, unis derrière leur préfet, opposant un front du refus à la Gestapo. Rêvons un peu. Imaginons ces hommes expliquer qu'ils ont pour obligation de régler la circulation, de veiller à l'ordre public, de protéger la veuve et l'orphelin en ces temps difficiles.

Jamais l'occupant n'aurait été en mesure de remplacer cette véritable armée de l'ordre, seule capable de le relayer dans ses actions répressives. Hélas ! le rêve ne correspond jamais à la réalité, et le policier de base, étant ce qu'il est, n'a jamais pu envisager de désobéir à sa hiérarchie. Laquelle était disponible pour participer à l'instauration d'un ordre qui débarrasserait la société des communistes et des étrangers, et même des Juifs si cela pouvait satisfaire les nouveaux maîtres. La base policière, soumise aux décisions de ses chefs, ne pouvait que rectifier la position et exécuter les ordres. Avec plus ou moins de satisfaction selon les individus.

Comme il eut été simple de reconnaître les dérives obligées des uns et la trahison ouverte des autres. La Libération venue, il fallait faire son deuil de cette police, qui avait choisi son camp, durant quatre ans, et la remplacer par de véritables gardiens de la paix. Trop simple. Les résistants de Londres qui arrivaient en France se refusaient à accorder leur confiance à ceux qui sortaient des maquis ou avaient participé à la guérilla urbaine. De Gaulle et ses hommes se méfiaient de ces corps constitués issus d'une longue lutte

contre le nazisme et le régime de Pétain. D'où ce quitus donné sans réserve à un corps répressif et à des hommes dont le passé récent était connu. Pour gouverner, il faut savoir faire des choix. La raison d'État aidant, les policiers de Vichy, vaguement épurés, se sont donc transformés, du jour au lendemain, en policiers républicains. Cette réhabilitation douteuse étant remise en cause, il était indispensable de mettre en place des contre-feux. Il devenait nécessaire de falsifier l'histoire. Pour l'honneur du corps policier.

Ces mêmes soldats de l'ordre, tant magnifiés pour s'être insurgés le 19 août 1944 – à la vingt-cinquième heure –, ne manqueront pas de s'illustrer rapidement dans des missions où leur savoir-faire était indispensable. À l'automne 1948, ils tiraient sur les mineurs en grève du Nord-Pas-de-Calais.

Durant les sombres années de la guerre d'Algérie, les traqueurs de Juifs ne perdaient pas la main en se livrant à la chasse aux Algériens. Cette véritable guerre contre les « bougnoules », conduite dans Paris, eut son point d'orgue le 17 octobre 1961, lorsque, sous les ordres du préfet de police Papon, des centaines d'Algériens furent froidement assassinés par des policiers dont un certain nombre avait certainement officié sous Vichy, au temps des rafles, avec des Juifs pour victimes.

Combien de ces policiers de Vichy, encore sous le casque, en mai 1968, s'appliquèrent à matraquer et à gazer férolement des milliers d'étudiants et de contestataires qui proclamaient qu'ils voulaient changer le monde ? Si le slogan « CRS = SS » n'était peut-être pas approprié, cette évocation avait pourtant le mérite de rappeler que la répression froide ne peut avoir sa place dans un pays démocratique.

Le temps a fait son œuvre, et les policiers qui, durant quatre ans, ont mangé sans vergogne le pain de la Gestapo ont, pour la plupart d'entre eux, rejoint un monde meilleur. Pourtant, comme il y a de fortes traditions dans la police, il reste toujours une masse de suspects à surveiller, à contrôler, à réprimer si cela s'avère nécessaire. Après les Juifs et les communistes, les

Algériens et les blousons-noirs, après les étudiants et les lycéens, il y a les jeunes des banlieues et les sans-papiers, les sans-logis et les précaires. Tous ces « sans » menacent une société qui n'aime pas le désordre.

La guerre aux supposés « clandestins » fait rage, et la fameuse mission des policiers, « assurer la sécurité des personnes et des biens », passe toujours au second plan. Comment s'étonner du racisme ambiant qui règne dans les commissariats et du comportement violent des policiers lorsque l'on sait qu'ils doivent en permanence se préoccuper de cette « prolifération d'étrangers » qui inquiète tant Le Pen et Mégret ? A-t-on jamais fait le ménage dans les rangs de la police ?

*La Préfecture de police au service des Parisiens* omet évidemment de rappeler que les policiers des années de l'Occupation avaient, bien souvent, un comportement xénophobe et raciste. Nulle trace dans ce livre de cette bonne volonté mise à participer à la purification ethnique mise en œuvre par les nazis. En ces débuts d'années 2000, il n'est plus à démontrer que nos forces de police sont toujours sensibles à cette idéologie du rejet et de l'exclusion, déjà à l'honneur il y a soixante ans.

Il suffit de s'arrêter aux exploits de ces brigades anticriminalité (BAC) qui ne se différencient en rien des brigades spéciales du temps de l'occupation allemande, ou des sinistres voltigeurs qui opéraient il y a une vingtaine d'années. La police de ce pays a toujours été motivée par la lutte contre un ennemi intérieur qui a surtout le profil de l'étranger. Même en 1968, Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur du général de Gaulle puis de Georges Pompidou, stigmatisait un complot contre les institutions démocratiques dont les auteurs ne pouvaient être que des étudiants allemands ou de vagues conspirateurs instruits à Cuba, en Irlande ou dans les camps d'entraînement palestiniens, au Liban.

L'histoire de la police a toujours été obscure, ainsi le veut cette institution qui ne prospère que dans l'ombre. Jamais, depuis 1945, un ministre de l'Intérieur ne s'est risqué à faire le point sur cette période où la

police était aux ordres des nazis. Cette histoire dont on espère qu'elle est de moins en moins connue, que l'on cache même, honteusement, car les mauvaises habitudes datant de ces années ont laissé des traces. Comment peut-on exiger de ceux qui veillent avec un soin jaloux sur les archives les plus sensibles qu'ils les ouvrent à un large public ?

La volonté de transparence est si forte que les gardiens de la mémoire policière se prennent parfois les pieds dans le tapis. La préfecture de police de Paris souffre d'amnésie. Le passé contrariant le présent, il y a comme une volonté de tirer tranquillement un trait sur tout ce qui peut faire désordre, mais il reste les faux pas. Si l'affaire Papon, et son procès très médiatisé de 1997-1998, a quitté les colonnes des journaux, le souvenir de son passage à la Grande Maison a malgré tout laissé des traces. Au point qu'il ne pouvait être question de contrarier son image. Qu'en est-il exactement ? Au musée de la Police, rue Basse-des-Carmes, dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il y a une vaste galerie de portraits : l'ensemble des préfets de police ayant officié à Paris aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sont offerts aux yeux des visiteurs. Durant l'été 2000, un militant de l'Association pour l'application du droit interpellait Philippe Massoni, pour lui demander qu'une légende soit ajoutée sous le portrait de Maurice Papon, rappelant son rôle dans la répression raciale exercée contre les Juifs de Bordeaux en 1942 et 1943 (1 600 Juifs de Bordeaux ne sont pas revenus de leur voyage à Auschwitz). Dans un premier temps, le directeur du musée réagissait en expliquant que Papon avait « été condamné pour des motifs étrangers à sa fonction de préfet de police ». Curieuse justification. Quelques jours plus tard, le portrait était simplement enlevé. On ne pouvait pas laisser dire qu'un préfet de police avait été un fidèle auxiliaire de la Gestapo dans l'extermination des Juifs de France !

Il y a de nombreuses façons de raconter l'histoire, et le musée de la Police nous en fait la démonstration. *La Préfecture de police au service des Parisiens* insiste beaucoup sur les policiers résistants et le lourd tribu payé

par ces hommes courageux. Sur ce point, une visite s'impose au musée de la Police. Un cadre, figurant bien en place, est consacré aux « morts pour le devoir » de la ville de Paris et du département de la Seine, de 1940 à 1944 ; il est possible d'y relever trente-six noms :

- 1, en 1940 ;
- 2, en 1941 ;
- 8, en 1942 ;
- 13, en 1943 ;
- 12, en 1944.

Curieusement, les 167 fonctionnaires de police morts dans les combats pour la libération de Paris font liste à part. Bien entendu, il est impossible de savoir si les trente-six braves « morts pour le devoir » ont été tués par des truands ou des résistants. Il faudrait peut-être pencher pour la seconde hypothèse car, en année normale, avant comme après la guerre, le nombre de « morts pour le devoir » n'excède jamais trois ou quatre fonctionnaires à Paris. Faut-il compter parmi ces braves des membres des sinistres brigades spéciales et des GMR qui faisaient une chasse impitoyable aux résistants ? Les chiffres de 1943 et 1944 sont révélateurs à cet égard.

Décidément, la mémoire policière est des plus sélective, et les gardiens du Temple seraient bien plus crédibles s'ils s'abstenaient de relater eux-mêmes le triste passé d'une institution qui avait perdu ce qui lui restait d'âme, de 1940 à 1944.

*Maurice Rajs fus*



## 4.

# UN PASSÉ BIEN DÉFINI...

En 1976, lors d'une enquête sur la formation des jeunes policiers, pour le journal qui m'employait, j'eus l'occasion d'interroger Gérard Monatte, alors secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP). Pour mon propre compte, j'étais également en quête d'informations sur le passé de ces policiers parisiens, paisibles retraités qui, pour l'essentiel d'entre eux, avaient participé aux rafles de Juifs mais également à la plupart des actions répressives, aux ordres de l'occupant nazi. Je m'ouvris de ce projet à Gérard Monatte, lui laissant entendre que l'histoire de la résistance policière m'intéressait au plus haut point. Cette explication facilitait l'approche, mais je n'avais pas davantage caché qu'il était important, pour moi, de connaître les réactions de ces anciens, tant d'années plus tard, le regard jeté sur les missions accomplies par ces policiers – avec ou sans enthousiasme – de 1940 à 1944.

Ce long entretien, avec quatre policiers, a été publié en 1982, dans *Quand j'étais juif* (Megrelis). Ces témoignages redeviennent d'actualité après la publication de *la Préfecture de police au service des Parisiens*. En effet, le pudique voile d'ombre jeté sur le rôle joué par la police française ne facilite pas l'approche historique d'une époque sur laquelle tout n'a pas

encore été dit. Il serait à l'honneur des tuteurs des archives dites sensibles de participer à l'indispensable remise à jour de certaines idées reçues. Seuls souffriraient de cette remise à jour les nostalgiques d'un ordre nouveau qui n'a que de lointains rapports avec les idéaux démocratiques qui ne sont évidemment pas ceux de la police républicaine.

Je suis retourné au syndicat de la police, rue Tisserand, et là, au cours d'une longue conversation avec l'un des responsables, j'ai expliqué que je recherchais des témoins ayant porté l'uniforme de policier sous l'occupation nazie. J'ai mis cartes sur table pour que le dialogue soit clair et que nul n'ignore mon ressentiment passé et ma répulsion actuelle. Tout comme je ne cachais pas mon intention de préparer une relation écrite de cet entretien sur les événements que nous avions vécus les uns et les autres mais de façon tellement différente. Contre toute attente, j'ai trouvé comme interlocuteurs des policiers retraités ou proches de la retraite. Ils acceptaient de parler avec moi devant un magnétophone. Élément sans surprise de cette rencontre, les quatre anciens avaient tous été résistants et ils n'avaient pas l'intention de porter le chapeau que j'étais prêt à leur offrir. Deux d'entre eux, les plus âgés, avaient été membres du Front national de la police (donc proches du Parti communiste) dans la Résistance, le troisième, sans attaches politiques précises, s'était simplement conduit en « bon Français » ; quant au quatrième, il ne disait rien et tenait sans doute le rôle de témoin de cet entretien... Ces quatre résistants, qui m'avaient été offerts comme interlocuteurs valables, étaient un véritable symbole. Même si la ficelle était un peu grosse, cela voulait signifier que sous l'occupation nazie la police avait toujours connu le droit chemin.

D'entrée de jeu, je devais comprendre que le questionnaire minutieux que j'avais préparé serait tout à fait inutile. Les quatre policiers, malgré l'uniforme qu'ils avaient conservé ou, pire, endossé sous l'occupation nazie, se présentaient comme des hommes d'honneur, patriotes, antinazis, rebelles à leurs chefs, etc. L'un d'eux avait même présidé aux travaux d'une

commission d'épuration de la police après la Libération. Il n'était donc pas question d'être déçu. Il n'en reste pas moins que la transcription de nos deux heures de conversation est révélatrice à bien des égards. Même si le syndicat autonome de la police m'avait trouvé des interlocuteurs sur mesure, il n'en restait pas moins que j'étais face à des hommes qui, bon gré mal gré, avaient effectué la tâche qui leur avait été assignée. Faute de quoi, ils n'auraient pu rester dans la police durant toute la guerre. En fait, ces quatre hommes correspondaient exactement au cliché type du policier moyen : fils du peuple, le fonctionnaire de police sera coulé dans un moule qui le rendra semblable à tous ceux qui ont choisi la carrière de mercenaire au service de l'ordre.

Ces hommes, je ne leur demandais pas de se justifier. Je ne faisais que rechercher les causes d'une situation qu'ils avaient bien connue et je désirais le faire en leur compagnie, quelque répugnance que je puisse en éprouver. Mais telle est encore la difficulté de faire le point sur ces années terribles que les témoins refusent toujours d'expliquer les motifs de leur participation plus ou moins active au génocide, même si leur rôle a été secondaire comme certains ne cessent de l'affirmer. Charger la police de tares qui lui sont imputées très justement paraît être une attaque contre l'actuel corps de fonctionnaires, et ceux qui, aujourd'hui, acceptent de parler refusent d'admettre que ceux qui prêtèrent main-forte aux nazis ne furent pas une minorité, loin de là. Parler de l'activité de la police sous l'occupation nazie devient pratiquement un acte d'incivisme.

Nous nous dévisagions. Chacun attendait. Qui allait ouvrir les débats (en fait, les hostilités) ? Je m'apprêtais à ce travail de l'interview qui m'est familier. Il s'agit toujours en cette circonstance de trousser un préambule habile qui délie les lèvres des interlocuteurs réticents, malgré la présence du magnétophone qui paralyse ceux qui ne sont pas à l'aise. Il faut absolument oublier la présence de ce témoin indiscret et impitoyables et la conversation peut devenir facile. À ma grande surprise, l'un des quatre prit rapidement la

parole. Il avait des accents de sincérité indéniables, difficiles à mettre en doute : « La Résistance, au sein de la police, est partie des syndicalistes. Quelques policiers ont trahi, c'est vrai, mais ils étaient peu nombreux. D'ailleurs, notre dernier secrétaire général avant la dissolution du syndicat fut arrêté et déporté pour faits de résistance. »

Bien. Ce sont là des faits connus, que nul ne désire démentir. Il y a eu effectivement trois mouvements connus de résistance dans la police : Honneur de la police, Police et patrie et le Front national de la police. Il faut ajouter, à ces mouvements, des agents de Londres et des policiers affiliés à titre individuel à des réseaux de résistance situés hors de la police. Il n'en reste pas moins vrai que la police française, résistante ou pas, a fidèlement exécuté les ordres et que les 20 000 policiers parisiens, en particulier, ont été tout dévoués à la religion de l'ordre comme au respect de la consigne, tout au long de l'occupation nazie. C'est dans ces termes que je réagissais à la déclaration préliminaire de civisme du premier de mes interlocuteurs. Mauvais départ pour un dialogue. Personne ne bronche, alors je parle et les autres m'écoutent, l'air buté. L'un d'eux aurait pu arrêter mes parents et nous sommes là à parler Résistance. Nul ne songeait à nier que la Résistance avait existé dans ce milieu mais ce n'était pas l'objet de notre débat. Nous étions réunis pour parler de ceux qui, sans mollir, avaient mangé de fort bon appétit le pain de la Gestapo. Évidemment, ceux qui ont frappé à la porte de la Grande Maison à partir de juillet 1940 devraient avoir de bonnes raisons à exposer. Comment un garçon d'une vingtaine d'années pouvait-il être motivé pour agir de la sorte ? Je pose cette question, sachant pertinemment que l'un de mes interlocuteurs est dans ce cas. Va-t-il réagir ? La réponse vient, immédiate, trop rapide peut-être : c'était une planque pour échapper au Service du travail obligatoire (STO), qui frappait surtout les classes les plus jeunes. J'écoute cet argument très spéculatif, impossible à accepter : le STO n'était entré en vigueur qu'au début de 1943 et nombreux furent ceux qui devaient se faire embaucher dans la

police de 1940 à 1942. De plus, pour échapper au STO, il y avait une autre filière pour un garçon désireux de faire de la résistance : le maquis.

Là encore, je me heurte à une sorte de refus d'envisager le problème d'ensemble. Chacun explique son propre cas, se justifie. Pourtant, j'ai bien insisté sur ce point, dès le début de notre entretien : je ne cherche pas de justification individuelle. Ce sont les faits qui m'intéressent. Mon premier interlocuteur reprend la parole : il était apprenti mécanicien à la SNCF et, après avoir convoyé deux trains de munitions en Allemagne, il craignait d'être affecté constamment à ce type de travail. Il entre alors dans la police. Écoutons-le : « À ma nomination, le brigadier qui était chargé de la formation des débutants nous a fait comprendre que nous n'étions pas là pour être de mauvais Français. Cela ne m'a pas déplu, à mes camarades non plus, et la plupart se sont bien conduits. Bien sûr, une minorité s'est mal conduite. » Satisfaits de cette déclaration, les quatre attendent ma réplique. C'est comme une partie de ping-pong : un joueur habile coupe les balles pour que son vis-à-vis ne puisse les rattraper. Difficile dans ces conditions de dialoguer. C'est pourtant dans ce but que je suis là et j'évite de trop m'impatienter. Ma froideur apparente m'étonne (quelques heures auparavant, ma femme m'avait vivement conseillé d'essayer de rester calme).

Tous civiques. C'était peut-être un peu court. S'il est vrai que chacun de nous a vécu ces événements à sa manière et en garde des souvenirs différents – selon les émotions qu'il a pu ressentir –, il n'en reste pas moins que les faits sont têtus, que l'on peut les travestir parfois, mais qu'il est quand même difficile de les gommer totalement. Mes policiers me regardent, le visage fermé mais sans arrogance. Ils ont accepté cette entrevue, le regrettent peut-être, mais ils font honneur à leur contrat même si, le plus souvent, ils restent muets. Je continue à monologuer et ils m'écoutent. En 1940, j'avais douze ans et je peux encore revivre chaque jour depuis le début de l'occupation nazie. De plus, la mémoire est aidée

par les documents indiscutables dont, fort heureusement, nous disposons. Dans les premiers jours de juin 1940, nous avons assisté à la fuite d'un gouvernement en proie à la panique mais suffisamment lucide pour laisser derrière lui en place, à Paris, l'intégralité de l'administration policière ; le préfet Langeron en tête. Le jour même de l'entrée des troupes allemandes à Paris, les meilleurs contacts étaient établis (dans l'honneur) et des archives terriblement dangereuses allaient être transférées d'une administration à l'autre. Les forces de police restaient à leur poste et, belle preuve de confiance, se voyaient restituer leurs armes. Il s'avère pourtant que le nombre de policiers est nettement insuffisant au fur et à mesure que les opérations de maintien de l'ordre ou de répression se multiplient. La police se voit alors confier des tâches nouvelles et le recrutement bat son plein. Il n'y a jamais de crise de l'emploi quand il s'agit de maintenir l'ordre, serait-ce au service des nazis. La préfecture de police avec ses 20 000 fonctionnaires continuera de fonctionner comme si de rien n'était, pendant quatre ans, jusqu'au 18 août 1944. Avec des policiers qui avaient pris le parti de la Résistance au fil des années, avec d'autres plus passifs mais aussi avec ceux qui prenaient vigoureusement parti pour l'ordre nazi et qui étaient les plus nombreux.

Je développais cette argumentation devant mes quatre interlocuteurs, blanchis sous le képi, qui m'écoutaient d'un air souvent navré, semblant n'être pas concernés par ce discours. J'avais pourtant pris mes précautions, cherchant à les ménager, et je leur répétais, à chaque fois que cela me paraissait nécessaire, que je ne leur demandais pas de se justifier personnellement : cela n'avait aucun intérêt. Leurs souvenirs seuls avaient valeur de témoignage à mes yeux mais à condition qu'ils concernent le rôle de la police en général. Je voulais qu'ils me parlent des faits et non de leurs états d'âme, mais les trente ou trente-cinq ans passés dans la police les avaient marqués de façon indélébile et ils ne pouvaient s'empêcher de défendre l'honneur du corps, même s'ils consentaient à admettre du bout

des lèvres que les bavures avaient été nombreuses sous l'Occupation. En fait, j'étais tombé sur les plus mauvais interlocuteurs possibles : ceux qui n'avaient pas collaboré avec enthousiasme avec le régime de Vichy et les nazis, même s'ils avaient inévitablement exécuté les ordres reçus.

Je cherchais à recueillir de la bouche de ces hommes, témoins indispensables, les éléments permettant de reconstituer un climat, une ambiance, au sein de la police. Comment ces événements avaient-ils été ressentis par les policiers et pourquoi, selon les cas, avec plus ou moins de bonne volonté, avaient-ils effectué une si triste besogne ? Pourquoi les ordres reçus avaient-ils été si peu souvent enfreints ? Pourquoi certains faisaient-ils du zèle ? Quelles étaient les directives de la Résistance au sein de la police pour atténuer la malfaissance des actions ordonnées par les nazis ? Les visages restaient de marbre. J'insistais en les priant de ne pas prendre les questions que je leur posais comme autant de provocations. Les propos limpides que je leur tenais ne permettaient pourtant pas de faire avancer notre dialogue. « Vous savez comme moi que les actions que nous évoquons sont authentiques, qu'il y a eu des faits indiscutables, qu'il y a des preuves. Nous savons tous que le zèle de nombreux policiers a été au-delà même de l'attente des autorités nazies. Alors à quoi vous sert-il de masquer les exactions de ceux de vos collègues que vous n'approuviez pas, à cette époque, et que certains d'entre vous ont même condamnés lors de l'épuration ? » Pour piquer au vif mon auditoire, j'ajoutais que les excès de zèle policier ne se limitaient pas, dans mon esprit, à la période de l'Occupation et que les ratonnades contre les Algériens en 1961 ou la répression contre les étudiants en 1968, pour ne citer que ces deux exemples, représentaient la même tradition de fidélité des policiers dans l'exécution des ordres reçus. Ces précisions ne contribuaient pas à détendre l'atmosphère, car si mes interlocuteurs désiraient se dédouaner en invoquant leur passé de résistant, ils ne pouvaient, en bloc, renier leurs collègues plus jeunes qui étaient montés en ligne, à leurs côtés, dans la

répression depuis la prise du pouvoir par de Gaulle en 1958, qu'ils avaient servi aussi fidèlement que Pétain.

Je parlais toujours, alors que j'étais venu les écouter. Il fallait en finir. Je posais donc la première des questions directes que j'avais préparées sans trop me faire d'illusions sur la qualité des réponses. Si réponse il y avait. Je commençais à désespérer d'obtenir un résultat. La question était simple : est-ce que les policiers déjà sous l'uniforme en juin 1940 ont trouvé normal que leur administration reste en place malgré l'Occupation pour assurer le maintien d'un ordre qui ne pouvait plus être le même ? Toujours pas de réaction. Il me fallait poursuivre mon propos. J'expliquais : c'était une situation incroyable que de voir cette force de police passer d'une heure à l'autre au service d'une autre puissance mais surtout au service d'une idéologie que l'on venait de combattre sur les champs de bataille : le nazisme. Cette charge ne semblait guère dérider mon auditoire. Comment trouver l'argument qui les piquerait au vif ? Il n'était plus question de finasser et, soudain, ce fut le déclic. L'ancien cheminot prenait à nouveau la parole : « Il faut se replacer dans le contexte, dans l'ambiance qui se dégageait de la population. Tout le monde criait "vive Pétain !" On dit que l'administration de la police était restée à Paris, c'est vrai, mais d'autres administrations n'étaient pas parties non plus. Les services de la voirie, par exemple... » Là, je glisse rapidement une remarque indispensable : les services de voirie n'étaient pas investis d'un pouvoir de répression. Cette réflexion permet enfin de lancer le dialogue et mon interlocuteur se découvre sur son flanc droit car il ne se défend plus personnellement. Ce syndicaliste pris à son propre piège ne peut éviter de prendre la défense de son administration. Dans sa totalité. Et il ajoute : « Jusqu'à plus ample information, il n'y a pas que des services de répression dans la police. Il y a une police préventive de la criminalité, il y a la protection des biens et des personnes. Il est donc bien évident, alors que les Allemands entraient dans Paris, que des mesures d'ordre devaient être respectées. Il fallait assurer les

services de secours en collaboration avec les pompiers. Rien que pour ces raisons, les services de police devaient rester en place. »

Il fallait humaniser le dialogue, essayer en tout cas, et leur demander quelle était l'ambiance qui régnait dans la police parisienne en juin 1940. À ce stade de la discussion, alors que le débat de fond est à peine engagé, l'ancien militant du Front national de la police intervient. Pour lui, ce qui va se passer à partir du 14 juin 1940, dans les rangs de la police, découle des directives reçues au temps de Daladier, après septembre 1939 : « On oublie souvent de dire que la police a été mise en condition par la chasse aux communistes après l'application du décret Sérol. Quand, après la Libération, nous procéderons à l'arrestation des policiers collaborateurs, ils auront beau jeu de nous rétorquer que, sous l'Occupation, leur tâche n'avait pas tellement varié et qu'ils avaient travaillé dans le même esprit depuis le mois de septembre 1939. »<sup>1</sup>

La conversation est hachée, décousue, sans grand intérêt le plus souvent. Au passage, j'apprends malgré tout que six cents policiers parisiens ont été révoqués parce que, ayant quitté Paris dans les premiers jours de juin 1940, ils n'avaient pas rejoint leur poste dès lors que la situation s'était clarifiée avec l'instauration d'un ordre nouveau (ici, une anecdote qui vaut son pesant de circulaires administratives : les policiers ainsi révoqués devaient être réintégrés après l'ordonnance du 29 novembre 1944 et ils eurent droit à une réparation pour les quatre années passées, mais un mois fait exception, celui durant lequel ils auraient dû se mettre en règle avec les autorités de police au service de l'occupant nazi. Même dans le fameux esprit de la Résistance, Courteline n'était pas mort). Les fronts sont plissés autour de moi et le souci est de parler de tout autre chose que des exactions de la police. Et puis mes interlocuteurs rejettent les responsabilités sur d'autres. Ainsi, ce ne sont pas les services de la préfecture de police mais ceux de la préfecture de la Seine qui assuraient le déménagement des appartements juifs pillés par les nazis. Cela tient du

propos naïf : il n'y avait pas que nous. Sans oublier ce souci majeur qui revient comme un leitmotiv : il fallait bien assurer l'ordre sur la voie publique et protéger les biens et les personnes.

Il n'est jamais question de la répression mais de la protection d'autrui : « Quand Paris a été déclaré ville ouverte, nous, policiers, sommes restés à nos postes, à la disposition des troupes d'occupation. Le préfet de police est resté à Paris de même que les commissaires de dix-neuf arrondissements sur vingt. Il ne fallait pas que les rues de Paris soient livrées aux pillards » Chacun sait que, en temps de guerre, les pillards représentent l'ennemi public numéro un, sauf quand ils portent l'uniforme de la ss. De même que la police n'a jamais songé à inquiéter ces innombrables pillards légaux qui portaient le beau titre d'administrateurs de biens juifs. Cet échange de propos décousus met mal à l'aise notre ancien cheminot qui comprend très rapidement qu'il convient de remettre le train sur les rails, c'est-à-dire de me conter la merveilleuse histoire des policiers résistants qui, dans l'ombre, poursuivaient la lutte tout en restant, en apparence, de fidèles serviteurs de l'ordre nazi. Cela n'a rien de très original, bien sûr, et il ne suffit pas de répéter inlassablement la même histoire pour justifier l'attitude soumise de l'intégralité de l'appareil policier. Qu'il y ait eu quelques policiers résistants, c'est incontestable (même s'ils résistaient la nuit après avoir collaboré le jour) mais pourquoi vouloir à tout prix absoudre la majorité de ceux qui avaient fait plus qu'accepter passivement l'occupation nazie ? L'ancien cheminot précise : « Il y avait effectivement des collaborateurs dans nos rangs, il y en avait partout. Des salauds, il n'en manquait pas à cette époque et il n'y en a pas eu plus dans la police qu'ailleurs. Vous devez savoir que c'est le gouvernement de Paul Reynaud, et non celui de Vichy, qui a demandé que la police reste sur place, dès lors que Paris a été déclaré ville ouverte. Les policiers en uniforme couraient un risque certain à rester en poste car ils ignoraient les intentions des Allemands à leur égard. » Que dire à cela, sinon qu'il ne faut pas oublier que, très rapidement, dès la fin

1940, on a utilisé la police – sur les ordres des nazis comme le prévoyait d'ailleurs la convention d'armistice – à un certain nombre de tâches de répression.

Ce propos me conduisait à poser une nouvelle question à laquelle je savais que tous quatre allaient répondre par la négative, vu leur attitude personnelle pendant l'Occupation. À ces os du maintien de l'ordre qui faisaient montre d'un bel esprit de corps, je demandais : « Est-ce que vous avez participé personnellement à des actions de répression que vous réprouviez ? » Ces questions avaient le don de hérir mes interlocuteurs car, immédiatement, ils cherchaient une justification, même si leur attitude personnelle avait été relativement correcte durant les années de l'occupation nazie. Cette question, particulièrement importante à mes yeux, ne pouvait manquer de chatouiller désagréablement ceux qui étaient autour de la table avec moi, car nous savons très bien que ceux des rares gardiens de la paix qui avaient refusé d'exécuter les ordres devaient être immédiatement révoqués. La réponse à la question posée ne pouvait être que pleine d'ambiguïté. La police, dans sa candeur naïve, s'était laissée prendre au piège, c'était en tout cas l'impression que l'on cherchait à me faire partager. J'écoutais les arguments en montrant bien que je ne les prenais pas au sérieux : « Lorsque les troupes allemandes sont entrées à Paris, les missions de police ne devaient concerner que la protection de la population et le maintien de l'ordre, mais les autorités d'occupation n'ont pas respecté leur parole. La police ne devait pas participer à des arrestations politiques. C'est par la suite que la situation a évolué mais, au départ, ce n'était pas prévu<sup>2</sup>. Bien sûr, la situation s'est rapidement détériorée, on ne peut pas confondre les policiers collaborateurs à partir de 1941 et toute la police. »

Le dialogue était donc toujours aussi confus car il y avait manifestement refus, de la part de ces syndicalistes, de reconnaître un fait notoire : la mise à disposition de la police au service des autorités nazies. Il me fallait insister, préciser mes questions, écorcher leurs souvenirs. J'essayais en vain

de les convaincre, de les suivre sur le terrain qu'ils avaient choisi, mais le langage de la persuasion était inutile pour atteindre ces hommes qui voulaient paraître au-dessus de tout soupçon, tant ils craignaient encore d'être assimilés aux plus virulents de leurs collègues. Alors, la meilleure solution était encore de nier tout en bloc. Contre toute évidence. Le refus était clair : mes interlocuteurs se refusaient à admettre que le problème posé ne concernait pas quelques policiers mais l'ensemble du corps de police. En effet, leur dis-je, quelle qu'ait été votre opinion et le travail que vous avez pu effectuer en marge de votre service, si vous êtes restés dans la police, vous n'avez pas pu, au moment choisi par vous, dire à celui qui vous commandait : je suis désolé mais je n'exécuterai pas cet ordre. Ce n'était pas possible. Sinon la révocation, et pire, peut-être, vous pendait au nez. Prenons par exemple la rafle des Juifs du 16 juillet 1942. À Paris et en banlieue, des milliers de gardiens de la paix ont participé à l'opération, en compagnie de gendarmes mobiles (en tout 9 000 hommes) et de nervis des mouvements fascistes. Mes quatre résistants me regardaient d'un air absent car cette obstination à évoquer leur passé ne leur faisait pas particulièrement plaisir. J'insistais pourtant : ne pouviez-vous refuser de participer à cette rafle ? Non, sans doute, car vous aviez été désigné. Ainsi, quelle que soit votre motivation profonde, le fait de rester dans la police vous conduisait à exécuter des tâches que vous ne pouviez refuser, même si vous les réprouviez.

J'avais évoqué intentionnellement la rafle du 16 juillet 1942 et je savais que ce rappel, déplaisant pour ses exécutants, me vaudrait le traditionnel couplet sur le rôle modérateur des policiers parisiens dans cette affaire<sup>3</sup>. Je ne risquais donc pas d'être déçu par la réponse de celui qui, après la Libération, avait présidé une commission d'épuration de la police : « Évidemment, il y avait un choix et pour ceux d'entre nous qui étions encadrés dans la Résistance, la consigne était de ne quitter l'administration sous aucun prétexte. En effet, si nous partions, par qui serions-nous

remplacés ? Sûrement par des gens qui auraient eu une tout autre attitude, une tout autre mentalité que celle du policier. Déjà on recrutait des jeunes gens dans les partis fascistes et puis il y avait la Milice et les groupes de la LVF qui commençaient à se monter... »

Ce début d'explication permettait d'espérer enfin un échange plus cohérent entre nous et je demandais : « Quels étaient les rapports que vous aviez, durant les opérations dont vous étiez chargés, avec la gendarmerie allemande, les hommes de la Milice et les membres des groupes fascistes de Doriot, Déat et Bucard ? » Là, l'ancien épurateur affirme : « Nous n'avons jamais travaillé avec la Milice, pas plus qu'avec les groupes fascistes<sup>4</sup>. Nous nous sommes trouvés parfois avec les feldgendarmes allemands mais seulement pour les accompagner. Pour ce qui concerne le 16 juillet 1942, la direction de la police a usé d'astuce en envoyant les policiers en service à l'opposé du secteur où ils travaillaient ordinairement. Personnellement, j'étais au XIII<sup>e</sup> arrondissement et on m'a envoyé dans le XVIII<sup>e</sup>. Là, j'ai dû faire équipe avec un garde républicain de la rue Monge et un en-bourgeois, qui connaissait le quartier, pour nous servir de guide. Malgré tout, nous nous sommes rapidement mis d'accord pour prévenir les gens qu'on repasserait les chercher, dans le but évident de leur permettre de prendre la fuite, mais la plupart restaient là à nous attendre... »

Avec mes parents, nous avons sûrement manqué de chance car cela ne s'est pas passé de la même manière. Ce n'était ni aussi simple ni aussi beau que le relatent aujourd'hui ceux qui ont participé à l'opération. Quand la police a cogné à notre porte, à l'aube du 16 juillet 1942, cela faisait plus d'un an que l'on nous avertissait régulièrement qu'une rafle était imminente. Il y avait une telle intox qu'à la fin on n'y croyait plus. Surtout, nous ne voulions pas y croire. On ne pouvait imaginer que les responsables de la police allaient eux-mêmes suggérer aux nazis de procéder à l'arrestation des enfants et des vieillards. Malgré l'imminence du danger, nous étions incrédules. Je me souviens encore que, dans la nuit même de

notre arrestation (il faisait une telle chaleur que nous ne pouvions trouver facilement le sommeil), mon père s'est levé, a marché jusqu'à la fenêtre de sa chambre en murmurant « encore une nuit de passée »...

Peut-être certains policiers ont-ils prévenu leurs victimes désignées. Ce ne fut pas notre cas et pourtant nous avions l'avantage de connaître celui qui avait été chargé de cette mission (ce qui dément précisément cette affirmation selon laquelle les policiers avaient été envoyés dans d'autres secteurs que celui de leur lieu d'activité habituel). Les quelques exceptions qui confirment la règle ne peuvent servir de paravent à l'odieuse participation des policiers français à cette rafle. Mes interlocuteurs avaient beau répéter que, pour leur part, ils avaient prévenu leurs victimes, il n'en restait pas moins vrai que l'opération s'était déroulée sous leur responsabilité effective et que, le lendemain, ces mêmes victimes allaient être confiées à des gendarmes. Bien français eux aussi. Cela, jusqu'à l'embarquement dans les wagons de marchandises que les nazis prenaient enfin en charge.

En fait, les policiers parisiens ont peut-être participé à l'opération du 16 juillet avec plus ou moins de zèle, mais ils ont répondu présent à l'appel dans les commissariats où ils avaient été affectés pour la circonstance. Ce fut d'ailleurs une tâche facile pour les sbires que d'embarquer ce troupeau déjà soumis et consentant même, victime de la désespérance et d'une fatalité acceptée car il n'y avait guère d'issue envisageable. Et puis, même prévenus, où fuir ? Il fallait de l'argent, des faux papiers, une raison d'espérer. Les plus fortunés étaient partis pour la plupart. Il ne restait plus à Paris que le petit peuple, des Juifs immigrés (les Juifs français se sentaient encore en sécurité). De plus, dans l'esprit de cette population résignée, il y avait peut-être une situation pire que l'arrestation : être pris en défaut vis-à-vis de la loi. Et puis, personne parmi nous ne pouvait encore imaginer l'issue fatale où conduisaient ces rafles. Les policiers, eux, par contre, commençaient à savoir. Sinon, certains d'entre eux n'auraient pas prévenu

ceux qu'ils étaient chargés d'arrêter. D'autres policiers rassuraient leurs victimes en leur confiant sur le ton de la confidence : on va vous déporter dans un camp de travail, en Silésie, vous reviendrez après la guerre. Ce climat n'encourageait guère à la révolte et les policiers n'avaient qu'à ramasser des victimes, anesthésiées. Écoutons le témoignage de celui qui avait été cheminot :

« J'ai fait trois fois la navette cette nuit-là. En effet, une fois qu'on était dans le bain, on ne pouvait plus s'en tirer, il fallait exécuter les ordres : il faut bien dire les choses comme elles sont. J'étais, pour ma part, au XVIII<sup>e</sup> et l'on m'a fait prendre mon service dans le X<sup>e</sup> arrondissement... J'étais avec un vieux gardien de la paix du IX<sup>e</sup> et un civil : le trio classique. Nous avions une liste de cinq adresses. En sortant du commissariat, nous ne nous connaissions pas mais nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas très chauds pour effectuer cette opération. Nous avons donc pris la décision de prévenir les gens. Eh bien, dans les immeubles où nous nous étions rendus une première fois, il y avait encore deux couples qui nous attendaient, dont l'un dans le couloir, avec les valises, quand nous sommes revenus. Alors, nous les avons conduits au commissariat du X<sup>e</sup>. Comment faire autrement ? Il ne faut pas oublier non plus que dans les autobus où ils étaient embarqués plus tard, il était facile de s'échapper... »

Que répondre à ces affirmations confinant parfois à la candeur ? Le temps est passé par là et l'on a enjolivé tout ce qui n'était pas trop moche, tout en prenant soin de laisser dans l'ombre ce qui était par trop révoltant. Ces policiers, vieux renards blanchis à la tâche, savent très bien, aujourd'hui encore, à quoi s'en tenir au sujet de cette résignation. Dans la plupart des cas, ils avaient été chargés d'arrêter de pauvres bougres terrorisés et sans moyens. Cette réflexion devait m'attirer un bref commentaire qu'il est bon de noter au passage : « C'est un problème qui nous dépasse. » Ceux que les policiers avaient arrêtés n'auraient pu se sauver, même quand ils avaient été prévenus (à 5 heures du matin, alors que

dans les quartiers concernés les rues étaient grouillantes de policiers et de nervis fascistes<sup>5</sup>), cédant tout à la fois au désespoir et au manque de perspective. Une fois de plus, je rappelais à mes vis-à-vis qu'avec mes parents nous n'avions pas eu la chance d'être convoyés par des policiers résistants. Toute la journée, nous étions restés sous la stricte surveillance de policiers qui ne laissaient à aucun de nous la moindre possibilité de fuite. Vers la fin de l'après-midi, quand les autobus sont arrivés pour charger les futurs concentrationnaires, il y avait sur la plate-forme de chacun d'eux un bon contingent d'anges gardiens et il n'était guère possible de tenter une évasion.

Les langues s'étant déliées, chacun ayant évoqué son rôle lors de la Grande Rafle, il était possible d'aller plus avant dans notre dialogue. Les Juifs n'étaient pas les seules victimes de la police et les arrestations de résistants, quelle qu'en soit la variété, étaient fréquentes. Je demandais : « Pour ce type d'opérations, vous avez sans doute été également sollicités ? » Très vite, un second militant du Front national de la police, qui jusqu'alors s'était contenté de nous écouter, réagit vivement : « Non, ce n'était pas notre rôle. Dans tous les cas que j'ai pu connaître, ce travail était effectué par les brigades spéciales. » Pourquoi cette réponse si spontanée n'avait-elle pas été accompagnée d'une précision indispensable : les membres de ces brigades spéciales étaient recrutés au sein de la police parmi les gardiens de la paix depuis septembre 1939, dans le cadre de la police judiciaire. Ces brigades spéciales furent, dès le début de l'Occupation, affectées aux renseignements généraux. Ces hommes, déjà prêts physiquement et moralement, devaient être rejoints rapidement par les éléments les plus sensibles à l'idéologie nazie (ou à la forte solde), ce que nos policiers expliquent en disant : « On recrutait pour ces emplois les minables, les aigris, les queues-de-liste des concours des années précédentes qui avaient ainsi la possibilité de passer inspecteurs. » Et notre

débat revenait à nouveau sur les contacts « professionnels » que les policiers parisiens avaient pu avoir avec les nervis fascistes.

Une fois encore, ce fut un non très net prononcé par ces hommes qui ont perdu la mémoire. Est-il même indispensable de leur fournir des preuves : « Quelques centaines de membres de ces groupes fascistes sont venues prêter main-forte aux policiers dans plusieurs quartiers de Paris. [...] Un nervi du PPF accompagnait deux policiers [...] »<sup>6</sup> La démarche psychologique n'est pas aisée. Bien que se proclamant anciens résistants, la plupart des policiers ont accompli de nombreuses missions au service des nazis (comment faire autrement, je le rappelai à plusieurs reprises, sans démissionner ou risquer la révocation ?). Ils vont jusqu'à reconnaître avoir effectué certaines arrestations en compagnie des gendarmes allemands mais ils nient tout contact avec les fascistes français. Il y a donc pour eux des degrés dans l'horreur. C'est comme si les policiers en service au cours des années 1968-1970 cherchaient à nier qu'ils aient eu à collaborer avec les membres du SAC. Mais il fallait passer à une autre question. Difficile d'y répondre : « Les tâches que l'on vous demandait d'exécuter vous répugnaient, semble-t-il, mais vous avez obtempéré malgré tout. Avez-vous eu la tentation de la démission à partir d'une certaine époque ? »

Il fallait poursuivre, malgré leur mauvaise volonté évidente. Et les révocations ? La réponse cette fois arrive mais très courte : « Cela a commencé par les communistes ou ceux qui étaient soupçonnés de l'être, et cela a continué avec les gaullistes et ceux dont les parents étaient d'origine étrangère, plus quelques Juifs qu'il y avait dans la police. On révoquait facilement en ce temps-là et pour des motifs simples comme, par exemple, n'avoir pas salué un officier allemand. » Il n'est pas interdit de plaisanter et je fais remarquer à mes hôtes (ils me reçoivent au siège de leur syndicat) qu'aucun d'eux n'avait commis l'imprudence qui pouvait conduire à la révocation, tout en ajoutant : « Avez-vous connu des collègues révoqués pour avoir refusé d'exécuter un ordre précis ? » C'est le flou : oui, on a

connu Untel qui... ou tel autre mais rien de précis. En fait, leur mutisme est bien la preuve qu'il n'y a pas eu de lame de fond en matière de refus. L'ancien dirigeant du Front national de la police, qui a bien compris le sens profond de la question, ne manque pas de souligner : « Il ne faut pas oublier que le rôle de la police en tenue est, avant tout, préventif et que ce n'est pas son travail d'effectuer des arrestations... [un silence] même pendant la guerre. » Ce qui me permet d'ajouter d'un ton railleur : « Même maintenant, n'est-ce pas ? » Cette plaisanterie ne fait sourire personne et me permet de conclure, sans soulever trop de protestations, que la quasi-totalité des policiers en service à Paris avait participé plus ou moins joyeusement à des dizaines de milliers d'arrestations ; certains faisant même du zèle en dehors des heures de service.

Cette réflexion qui se voulait provocante permettait d'élever un peu le ton du débat et l'ancien cheminot lâcha brusquement : « Il faut dire les choses comme elles sont. Il y avait des policiers proallemands mais ceux-là restaient rarement en tenue ; ils avaient rapidement de l'avancement car ils agissaient de leur propre chef et arrêtaient les gens qu'ils soupçonnaient sans avoir été mandatés à cette fin. » Ensuite, la conversation se noyait brusquement dans un fatras de considérations sans intérêt. J'avais l'impression d'assister à une réunion d'adhérents d'une amicale régimentaire qui se remémoraient leurs campagnes (n'étais-je pas moi-même un ancien combattant de l'antiguerre, un survivant qui, lui aussi, recherchait dans le souvenir des autres la justification de sa haine de l'uniforme et des bons principes ?). C'est tout juste s'ils ne se donnaient pas de grandes claques dans le dos en évoquant le bon vieux temps et les exploits que l'on ne peut compter que sur les doigts d'une seule main, exploits qui, curieusement, ne concernent que les autres : « Tu te rappelles du grand Louis qui habitait rue Machin et qui, le 14-Juillet, avait mis des chiffons tricolores à sa fenêtre ; il a été réformé... Et Truc qui descendait des officiers fritz dans la rue [...] » Il était temps de revenir à une recherche

des faits plus sérieuse, précise en tout cas, car cette démonstration était pour le moins indécente.

Conciliateur, malgré mon impatience, j'énonçais : « Il ressort de cette conversation que les policiers parisiens n'étaient pas très favorables au travail qu'on leur faisait exécuter. À votre avis, étaient-ils franchement hostiles ou, plus simplement, passifs ? Exécutaient-ils ce travail par routine ? » L'ancien dirigeant du Front national précise : « Personnellement, j'ai été contacté en mars 1942 pour être responsable du Front national dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement. Nous nous sommes structurés peu à peu dans les brigades et dans les groupes. En 1943, nous avions avec nous le quart des effectifs. Ensuite, plus tard, le gros paquet est arrivé. » Et les faits pleuvent, les détails abondent sur les actes de résistance des policiers parisiens : ils facilitaient les évasions de résistants par la gare d'Austerlitz, ils relâchaient les suspects déposés par les Allemands dans les commissariats, ils sabotaient les trains,jetaient des clous à six têtes sous les roues des camions allemands... C'est possible mais, pendant ce temps, ils poursuivaient l'immonde besogne dont ils avaient été chargés. La résistance était-elle à ce prix ?

Celui qui était resté silencieux depuis le début de l'entretien prenait à son tour la parole. Ancien typographe, il paraissait proche des positions du Parti communiste : « On peut estimer que de nombreux policiers ont opéré des arrestations mais, en réalité, cela n'a été le fait que d'une petite minorité, et ceux qui ont opéré des arrestations n'étaient pas anonymes. Il est resté des traces sur les livres d'écrou des commissariats. À la Libération, les mouvements de résistance ont relevé les noms des auteurs des arrestations ; il y eut des enquêtes qui furent à l'origine de révocations et d'arrestations. On ne peut donc pas soutenir que l'ensemble des gardiens de la paix a participé à l'exécution des ordres des Allemands. Ce n'est pas vrai. » Quel bel élan ! Bien entendu, il n'est question ici que des actions spontanées et seules les plus zélées figurent ainsi au tableau d'honneur des

commissariats. Cela ne dédouane aucunement l'ensemble des policiers qui portent, individuellement, le poids des arrestations les plus massives, même s'ils n'ont participé qu'à des actions collectives. La relation des actes de ces policiers n'a jamais figuré sur les livres d'écrou car ces arrestations faisaient partie de la routine quasi quotidienne. Les arrestations effectuées sur ordre n'ont jamais été portées au passif des policiers en service sous l'Occupation. Et j'ajoutais, à l'intention de mes interlocuteurs : « Aucun de vous n'a été épuré à la Libération pour avoir participé aux rafles des 16 et 17 juillet 1942 et, pourtant, vous avez été, en cette occasion, les auxiliaires de criminels de guerre avérés. »

Aucune réaction à cette sortie. Ces hommes n'avaient apparemment rien appris (quant à comprendre...) malgré leur expérience passée de responsables syndicaux. Aujourd'hui, ils n'ont toujours pas réalisé qu'il était important pour eux de dénoncer la sale besogne qu'ils durent accomplir durant les années de l'occupation nazie. Faute de quoi, ils restent solidaires de l'institution telle quelle est et telle quelle fut. Il est évident que nous avions entamé un faux dialogue. J'avais en face de moi les meilleurs spécimens des exécutants passifs de l'ordre ; les moins mauvais sans doute puisque syndicalistes. Mes interlocuteurs s'étaient très rapidement aperçus que je recherchais bien plus que des témoignages. Ils comprenaient confusément que mon but était de mettre en accusation l'appareil policier dans son entier, de même que ses exécutants silencieux (et honteux, parfois), et ils se dérobaient, dès lors que les questions touchaient à l'essentiel, c'est-à-dire à la nocivité même du système policier. Ils ne pouvaient désavouer ce système qui les avait nourris ; je m'attendais à ce dénouement mais encore fallait-il en faire la démonstration avec ceux précisément qui furent les moins hargneux parmi les policiers en service sous l'occupation nazie. Mais il me fallait continuer à jouer les naïfs pour tenter de les faire sortir des sentiers battus. J'avais du mal à conserver mon calme car, au travers de mes questions, ces hommes qui faisaient

vagabonder leurs souvenirs (et non les miens) en venaient à tenir des propos dignes de l'évocation d'une guerre en dentelle.

Je tenais à leur faire partager mon scepticisme sur l'esprit de résistance qui avait animé les policiers en août 1944. De même que, en juin 1940, la police était passée de l'ordre républicain au service de l'ordre nazi, de même, le 19 août 1944, cette administration avait de nouveau basculé dans un autre camp. Ces réflexions ne les comblaient pas de joie et ils ne pouvaient qu'ergoter, gagner un jour ou deux : « C'était le 17 août, non, c'était le 15... Dans des moments pareils, ça compte, non ? Ce n'est plus du tout la même chose... » C'est vrai, il y a eu un coup de main sur la prison de la Santé pour libérer des prisonniers politiques le 15 août 1944, mais c'est le 19 août que la préfecture de police s'est mise en situation d'insurrection. Cette volte-face n'a pas été aussi simple qu'on peut l'imaginer aujourd'hui et ceux qui, durant quatre ans, avaient exécuté les ordres sans trop renâcler se révoltaient soudain contre leur hiérarchie, qui les avait mis dans une situation inconfortable, alors que la Libération était imminente. Dans ces conditions, suivre les nouvelles consignes données par quelques militants de la Résistance devenait la seule issue pour se faire admettre avec armes et bagages dans le nouvel ordre qui s'annonçait. Il aura fallu, malgré tout, la grève des cheminots et l'ordre d'insurrection lancé aux Parisiens par les mouvements de résistance pour que les policiers, à leur tour, se joignent enfin à l'action générale. Ni trop tôt, ni trop tard, les policiers faisaient, comme tout le monde, le choix qui s'imposait. Malgré tout, cette révolte tardive de la police qui s'était faite contre les patrons de la préfecture aurait pu revêtir une certaine efficacité dans la mesure où, dans de nombreux cas, les gardiens de la paix eux-mêmes eurent la possibilité de mettre les menottes aux mains de ceux qui durant quatre ans avaient transmis les ordres émanant de la Gestapo. Pourtant, cette remise en cause de la hiérarchie (encore jamais vue dans la police française) ne devait rien

bouleverser car le nouveau pouvoir remplaça rapidement les cadres éliminés par d'autres, moins voyants, mais tout aussi sûrs.

Quel pouvait bien être l'état d'esprit d'un flic de base passant les menottes au commissaire qui avait été son patron durant les années précédentes ? L'ancien responsable du Front national est encore ému à l'évocation d'un épisode qui n'est pas si courant dans la vie d'un policier : « Le 15 août, quand j'ai déclenché la grève dans mon secteur, le patron est descendu dans mon bureau. En effet, j'avais demandé à tous mes collègues de sortir du poste mais, comme ils ne comprenaient pas, j'ai sorti mon pétard et j'ai tiré deux coups de feu dans le poste. Là, vous pouvez me croire, tout le monde est sorti. À ce moment, le patron m'a dit "on verra si vous serez aussi fier demain, au poteau". Ensuite, nous l'avons conduit au dépôt. C'était fini. Il ne m'en a jamais voulu et quand il est sorti de tôle, après la guerre, il m'a dit "en fait, c'est vous qui aviez raison..." » Bien entendu, ce brave commissaire a été réintégré comme les autres, quelques années plus tard, et ces anciens policiers résistants, syndicalistes chevronnés, retraités ou à la veille de l'être, regrettent peut-être de n'avoir pas eu la main plus lourde face aux brebis galeuses de la police (oubliant qu'il n'y avait guère eu d'éléments sains dans le troupeau) : « À la Libération, nous avons constitué dans une sorte de précipitation des comités d'épuration sans prendre les garanties nécessaires pour faire entériner par les nouvelles autorités l'ensemble de nos décisions. Nous aurions dû faire en sorte que les collaborateurs ne puissent plus remettre les pieds dans l'administration. La plupart des révocations ont été cassées pour vice de forme au bout de quelques années. »

Dans le climat d'enthousiasme qui devait s'instaurer après la Libération, la plupart des policiers collabos (en fait, les plus collabos des collabos si l'on peut dire) sortaient rapidement de prison car les juges<sup>7</sup> n'avaient rien retenu contre eux, bien qu'ils aient été régulièrement révoqués par la sacro-sainte administration. Ensuite, ces hommes ont pu exercer tranquillement

des recours devant les tribunaux administratifs. À la suite de quoi, des auxiliaires notoires de la Gestapo furent réintégrés avec parfois de l'avancement. De sorte que le haut état-major de la police qui dirigeait la répression contre les Algériens dans les années 1956-1962, puis contre le mouvement étudiant en 1968, était truffé d'anciens épurés qui pouvaient de nouveau faire leurs preuves, avec tout autant de sauvagerie. Je monologuais sur ce thème devant mes interlocuteurs qui, de nouveau, m'écoutaient. Certes, le coup portait mais la réaction, inévitable, était toujours la même : nous n'avons pas voulu cela. Cette réaction masquant une incapacité chronique à s'insurger réellement contre la hiérarchie.

Tous les policiers qui ont servi sous l'occupation nazie ont assisté à des scènes qu'ils ne sont pas à la veille d'oublier et s'ils restent discrets sur le déroulement des opérations auxquelles ils ont participé, ils racontent volontiers les méfaits de leurs collègues épurés en 1944. L'un des policiers relate un épisode qui mérite de passer à la postérité : « C'était en 1943. À la sortie des usines Bronzavia à Courbevoie, un brigadier des brigades spéciales remarque un distributeur de tracts qui était un petit instituteur de vingt ans. Il veut l'arrêter, lui court après, le suit dans l'escalier d'un immeuble puis sur le toit et là, sans même l'interpeller, sans sommation, il l'assassine froidement avec sa mitraillette. Ensuite, il se rend au domicile du jeune homme, arrête sa mère et la traîne au commissariat de Courbevoie. Là, devant l'ensemble des policiers présents, il lui déclare : "Votre fils, je l'ai coupé en deux." En récompense de cet acte héroïque, ce brigadier a été nommé au grade d'officier de paix. À la Libération, ce type s'est sauvé. Il a été recherché et la commission d'épuration qui a eu à statuer sur son cas l'a révoqué. Il s'est mis à la disposition de la police deux ans plus tard et, après un court temps d'emprisonnement préventif, il sort de prison, effectue un recours en justice pour obtenir sa réintégration. Il obtient gain de cause, est réintégré au grade d'officier de paix principal et termine sa carrière au VIII<sup>e</sup> arrondissement comme commandant... J'étais sous ses ordres. »

Malgré l'indignation de notre homme, il n'y a là, en définitive, rien que de très normal. En effet, on ne constitue pas une police avec des enfants de chœur et l'exemple de Vidocq doit demeurer présent à toutes les mémoires. Cet exemple n'est pas isolé et les 4 500 policiers épurés à la Libération seront, pour la plupart, réintégrés quelques années plus tard par le préfet socialiste Baylot, y compris les 500 membres des brigades spéciales dont certains ont terminé leur carrière dans l'état-major des ministres Marcellin et Poniatowski. Où l'histoire devient tout à fait morale, c'est lorsque l'on constate que, dans le même temps, les commissaires de police promus à la Libération furent peu à peu évincés. N'oublions pas non plus que cette rancœur devant la réussite des anciens épurés n'est pas accompagnée de regrets exprimés sur le rôle de la police dans l'arrestation de près de 80 000 Juifs qui ne devaient jamais revenir des camps de la mort. Ce qui me faisait frémir, c'est que ces hommes auraient pu être les assassins de mes parents, même si depuis la Libération ils ont droit au port de la fourragère rouge les jours de cérémonie. D'où l'ambiguïté de notre entretien et la longue hésitation qui avait été la mienne avant de le solliciter.

Notre débat semble se terminer et les quatre anciens se remémorent de nouveau des souvenirs auxquels je suis tout à fait étranger quand, soudain, l'un d'eux relance la discussion : « Il y a une question que vous nous avez posée et à laquelle nous n'avons pas répondu. Dans la police, on nous faisait faire un certain travail qui ne nous plaisait pas et, parfois, nous devions avoir mauvaise conscience, avez-vous dit. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. Je ne pense pas que tous les Français ont été des héros ; il y en a eu très peu. Certains ont été des héros malgré eux. Un peu égoïste, chacun de son côté cherchait à vivre. Pendant l'Occupation, il y avait une formidable fureur de vivre. Il fallait survivre aussi. Chacun pour soi. Dans la police, c'était la même chose et les véritables résistants étaient tiraillés entre les collaborateurs et ceux qui, paisiblement, passivement, acceptaient cette situation. Alors, nous étions sur la corde raide. Bien sûr,

nous avions mauvaise conscience, quelquefois, et notre préoccupation majeure était surtout de faire le moins de dégâts possible... »

Ce langage, s'il peut en satisfaire certains, ne peut être pris pour argent comptant par ceux qui ont vécu douloureusement cette période et, en ce qui me concerne, je pense avoir accumulé à cette époque plus de haine envers la police française que contre les Allemands. Il me fallait le dire à ces hommes et c'est sans plaisir qu'ils accueillaient cette confidence. Mais la justification se poursuivait, dans la même veine : « Croyez-vous que les seuls policiers soient à mettre en cause ? Sûrement pas ! Pensez-vous que les déportés étaient tous des héros ? Certains n'avaient pas la conscience tranquille. L'ouvrier de chez Renault avait-il la conscience tranquille ? » Là, il fallait répondre durement : « On ne peut comparer que ce qui est comparable et si les ouvriers des usines Renault travaillaient effectivement pour l'effort de guerre nazi, ils n'avaient pas, en tout cas, le pouvoir de coercition des policiers. » Et j'ajoutais : « Le problème, dans notre débat, n'est pas de rejeter les responsabilités sur un groupe d'hommes ou sur un autre mais bien d'examiner vos propres responsabilités de policiers. Un point c'est tout. »

Le problème des brigades spéciales valait d'être abordé de nouveau. Ces groupes de policiers composés d'hommes sûrs, recrutés parmi les éléments les plus réactionnaires, étaient désireux de connaître un avancement rapide, qui sera d'ailleurs confirmé dans les années qui suivront la Libération. Pourtant, à aucun moment depuis la fin de la guerre, nous n'avons assisté à la moindre remise en cause de ces unités spéciales. En rappelant ces faits à mes interlocuteurs, je savais que je remuais le fer dans la plaie car les hommes des « spéciales », plus ou moins regroupés en amicale, leur avaient par la suite soufflé les promotions. Malgré cela, jamais les gardiens de la paix n'avaient réagi quand ils furent remis sous la coupe de ceux qui avaient été, plus qu'eux-mêmes, les hommes de main de la Gestapo. Cette acceptation de servir sous les ordres des assassins « épurés »

après la Libération annulait le travail des comités d'épuration dont le rôle n'avait été que purement formel.

De nouveau, j'en étais réduit au monologue et cela ne me déplaisait pas car le silence des quatre policiers valait l'approbation de mes propos. Alors, je leur expliquais (peut-être en pure perte mais qu'importait, cela nourrissait ma réflexion) que, à chaque époque de l'histoire, on retrouve un type d'hommes issus du peuple, toujours prêts à accomplir certaines tâches de répression ; le phénomène des brigades spéciales ne devrait pas être considéré comme un cancer particulier, dû à l'occupation nazie. C'est ainsi que l'on avait appris, après le massacre de Charonne, en février 1962, l'existence de brigades d'intervention. On pouvait accumuler les exemples. Ce que je voulais faire comprendre à mes interlocuteurs, c'est que la période d'occupation n'est pas seule en cause. Il serait trop facile, en effet, de soutenir qu'il y a eu une mauvaise police sous l'occupation nazie et que, depuis la fin de la guerre, la police est bien meilleure. Ce serait une aberration. Les jeunes policiers recrutés sous la botte nazie, et qui participeront avec ardeur à la chasse aux Juifs et aux résistants, s'activeront avec tout autant d'énergie à la chasse aux collabos, après la Libération, avant d'accepter d'être reconvertis quelques années plus tard dans la répression ordinaire.

Je guettais les réactions de ces hommes silencieux, regrettant de s'être laissés embarquer dans un tel débat. Dans leur for intérieur, ils devaient jurer qu'on ne les y reprendrait plus. Nous n'en étions pas encore quittes car un tel dialogue est rare et les policiers n'ont pas souvent l'occasion de rencontrer celui qui aurait pu être leur victime et qui, sans violence, se contente de leur remémorer quelques évidences. Je leur expliquais alors que l'on ne peut pas être policier impunément, qu'il n'était pas non plus glorieux d'évacuer une usine en grève par la force, de matraquer des jeunes dans les quartiers populaires, de se conduire comme des vandales lors de contrôles d'identité qui ne s'imposent pas. De se livrer à la chasse au faciès,

comportement peu différent de celui de leurs collègues qui avaient participé aux rafles de Juifs sous l'occupation nazie. La pression montait peu à peu et mon calme du début laissait place à la passion. Je m'entendis déclarer à ces hommes, qui n'en attendaient pas tant, qu'il était préférable d'en rester là de cette radioscopie de la police car on finirait par s'apercevoir que, brigades spéciales ou pas, brigades d'intervention ou pas, chaque policier en service est conditionné pour commettre un jour ou l'autre une bavure, des assassinats légaux. Cela fait partie de la besogne quotidienne du policier, c'est la part du risque encouru par le civil qui, à un moment donné, se trouve en situation d'être réprimé.

Il me fallait encore souligner que, à chaque étape de l'intervention des policiers que l'on charge du maintien de l'ordre, on s'aperçoit que, si ceux qui respectent la consigne à la lettre sont la petite majorité, un certain nombre va bien au-delà des ordres reçus (ce qui est non seulement toléré mais conseillé : on n'est jamais trop ferme en matière de maintien de l'ordre). Ainsi, face aux étudiants en mai 1968, les policiers se conduisaient avec la même haine que leurs devanciers de 1942 qui embarquaient sans ménagement des enfants et des vieillards juifs que l'on tirait comme des lapins lorsqu'ils tentaient de s'enfuir. Pourquoi, lorsqu'ils sont en service, les policiers donnent-ils toujours l'impression de régler des comptes personnels, bien plus que d'assurer l'ordre ? Je leur rappelai une dernière fois que les policiers ont rompu avec leur milieu et que la meilleure manière, pour eux, de s'en convaincre consiste à frapper un peu plus fort que leurs supérieurs ne le leur demandent. À ce stade de mon commentaire, les ponts étaient déjà coupés avec les quatre policiers qui avaient consenti à dialoguer avec moi. Il est vrai que nous n'avions pas fixé de règle du jeu et je n'avais plus envie de jouer avec eux.

Je gardais de cette rencontre avec ces policiers vieillis au service un sentiment mêlé de dégoût et d'amertume. Je n'avais rien prouvé, ni rien démontré. Je n'avais rien appris non plus. Je m'étais simplement défoulé

durant deux heures en fustigeant des hommes qui n'en n'avaient cure. Cinq minutes plus tard, j'étais déjà sans doute sorti de leur souvenir. Peut-être avais-je eu tort de rencontrer ces hommes, ces grands-pères si sympathiques au premier abord qu'on les voyait mal matraquer un étudiant ou livrer un Juif aux nazis. Ils n'étaient sans doute ni meilleurs ni pires que d'autres policiers : des hommes simples, sans problèmes. En fait, des mercenaires sans remords. Les hommes d'un système, coulés dans le même moule et pareils à tant d'autres. Qu'y a-t-il, en effet, de plus chaleureux, en apparence, qu'un vieil homme aux cheveux blancs qui vous regarde tranquillement au travers de ses lunettes ?

*Maurice Rajsfus*



## 5.

# **« CONSTAMMENT À PIED D'ŒUVRE POUR ASSURER LA PAIX PUBLIQUE. »**

« La police fut constamment à pied d'œuvre pour assurer la paix publique » : c'est par ces mots que la brochure de la préfecture de police conclut et résume l'action de celle-ci au cours des années de la guerre d'Algérie. C'est, sans conteste, un certificat de bonne conduite qui lui est ainsi décerné. M. Massoni, préfet de police de l'an 2000, félicite ainsi M. Papon, son prédécesseur. Quoi de plus noble, n'est-ce pas, que « la paix publique » ? On nous précise toutefois : « Cette période agitée se caractérise par un engagement permanent des forces de l'ordre, émaillé de quelques épisodes dramatiques comme la tragédie du métro Charonne. »

« Tragédie » ? Certes, c'en fut une pour les huit manifestants morts ce 8 février 1962 au métro Charonne. Mais, par la neutralité de ce mot, on dissimule délibérément les circonstances de ces morts et l'identité de ceux qui en furent les auteurs. Comme on ne peut plus reprendre ouvertement la version mensongère de Papon, alors préfet de police, selon qui ces huit victimes seraient mortes accidentellement par asphyxie ou infarctus du

myocarde, on parle de « tragédie » comme il le fit d'ailleurs lui-même en parlant de « tragique événement ». Or, c'est de huit crimes qu'il s'agit, perpétrés par des policiers d'une compagnie de district de la préfecture de police. Huit manifestants massacrés sauvagement, sans défense, par des fonctionnaires de police, à l'issue d'une manifestation contre les crimes terroristes de l'oas. Les policiers auteurs de ces crimes furent protégés par leur hiérarchie et n'ont jamais fait l'objet de poursuites.

Quant au massacre du 17 octobre 1961, il n'existe tout simplement pas. La préfecture de police de l'an 2000 est fidèle dans le mensonge à celle de 1961.

Avant d'en venir aux années de la guerre d'Algérie, rappelons d'abord une autre tuerie dont il n'existe nulle trace non plus dans la mémoire officielle de la PP : le 14 juillet 1953. Le préfet de police s'appelle alors Jean Baylot. C'est sous son règne qu'ont lieu des réintégrations de policiers révoqués à la Libération et que, parallèlement, sont révoqués d'anciens résistants suspectés d'être communistes. Maurice Papon est secrétaire général de la préfecture de police. Ce jour-là, à l'issue d'une manifestation du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) de Messali Hadj, six Algériens et un Français sont tués, place de la Nation, par les balles de la police. Il n'y a pas alors de guerre en Algérie ; il s'agit simplement d'un épisode supplémentaire dans la tradition de répression policière sanglante, en France, contre les Algériens.

13 mars 1958 : dans la matinée, 7 000 policiers manifestent dans la cour de la préfecture de police. Ils protestent contre le retard apporté au paiement de leur prime de risque. À cette époque, ils ne sont pas encore visés par des attentats du FLN. Des policiers bloquent la circulation et, dans l'après-midi, deux mille d'entre eux se dirigent en manifestant vers la Chambre des députés. On entend crier : « Sales Juifs ! » Le député Jean-Marie Le Pen tente de les faire entrer dans la Chambre et les harangue. Des policiers crient : « Sales Juifs ! À la Seine ! Mort aux fellaghas ! » Le directeur de la

police municipale est frappé au visage. « Nous foutrons une grenade au Palais-Bourbon », promettent certains.

Le lendemain, sur proposition du ministre de l'Intérieur, Maurice Bourgès-Maunoury, Maurice Papon est nommé préfet de police. Il a pour mission de reprendre en mains la préfecture de police. Il se trouve alors en Algérie, à Constantine, où depuis deux ans il assure les fonctions d'inspecteur général pour l'administration en mission extraordinaire (IGAME) pour l'Est algérien. Zones interdites, camps de regroupement, tortures, exécutions sommaires : telle est la réalité de la guerre qu'il supervise là-bas. Au cours des années qui vont suivre, il va mettre en œuvre à Paris et dans le département de la Seine des méthodes généralisées en Algérie.

Bientôt, c'est la chute de la IV<sup>e</sup> République. De Gaulle maintient Papon comme préfet de police. Il crée les compagnies de district, spécialisées dans la répression, qui deviennent le lieu de passage obligatoire pour les nouvelles recrues. On y trouve des anciens d'Indochine, qui en forment l'ossature, et de plus en plus de jeunes qui reviennent d'Algérie.

Le 25 août 1958 a lieu une offensive du FLN sur le territoire métropolitain. Trois policiers sont tués, boulevard de l'Hôpital, devant l'annexe de la préfecture de police, un autre devant la cartoucherie de Vincennes. Le commissariat du XIII<sup>e</sup> est mitraillé.

Le 28 août, le préfet de police organise des rafles massives d'Algériens, à Paris et en banlieue. Plus de cinq mille sont internés dans l'ancien hôpital Beaujon, au gymnase Japy, et au Vél'd'Hiv... La préfecture de police de 1961 est dans la continuité de celle de 1942 : Papon a gardé ses réflexes. La journaliste Madeleine Rifaud, ancienne résistante FTP sous l'occupation nazie, écrit alors dans *l'Humanité* : « Un camp de concentration raciste est ouvert en plein Paris depuis deux jours. On n'a même pas eu la pudeur de choisir un lieu qui ne rappelle rien aux patriotes qui célèbrent actuellement l'anniversaire de la libération de Paris. » Le préfet de police décrète un

couvre-feu pour les « travailleurs nord-africains ». Quelques voix d'anciens résistants s'élèvent pour dénoncer ces mesures, demandent une commission d'enquête pour faire la lumière sur les violences policières commises en ces circonstances. La préfecture de police parle d'« allégations mensongères ». Dès cette époque, des policiers se vantent de jeter des Algériens à la Seine.

La répression anti-FLN prend le caractère d'une répression collective antialgérienne. En janvier 1959 est créé le centre d'identification de Vincennes (CIV), qui relève de l'autorité du préfet de police. Les Algériens rafles à Paris et dans le département de la Seine y sont conduits pour vérifications d'identité mais peuvent aussi y être « assignés à résidence » sur décision du préfet. Ces rafles sont fréquemment l'occasion de violences. La pratique des « comités d'accueil » se répand : les Algériens rafles passent entre deux rangs de policiers qui les frappent à coups de crosse, de pied, de poing, de matraque, de cravache, de planche, de ceinturon... Des disparitions ont lieu.

En 1960, la force de police auxiliaire entre en action. Cette police supplétive, qui relève du service de coordination des affaires algériennes de la préfecture de police, agit sous les ordres du préfet de police et est encadrée par des militaires. Son chef est le capitaine Montaner. Ses membres sont des Algériens qui, pour des raisons diverses, ont des comptes à régler avec le FLN mais certains ont été enrôlés de force en Algérie. La FPA est basée au fort de Noisy, à Romainville. Elle comptera environ 600 membres à l'automne 1960. La FPA s'installe d'abord dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où elle réquisitionne des hôtels. Les supplétifs de la préfecture de police font régner la terreur. La torture est pratiquée notamment au 9, rue Harvey et au 208, rue du Château-des-Rentiers. L'usage de la torture est la véritable raison d'être de cette milice qui agit hors de toutes règles légales. La FPA pratique notamment le supplice de la bouteille : le prisonnier est assis sur une bouteille et on lui appuie sur les épaules jusqu'à empalement. L'électricité est également employée. Des

disparitions ont lieu. La FPA étend son action dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement où trois hôtels sont réquisitionnés, rue de la Goutte-d'Or. Elle intervient également en banlieue et notamment dans les bidonvilles de Nanterre. Des voix s'élèvent contre ces crimes que nie la préfecture de police. *Témoignage chrétien* écrit : « Il ne nous est pas possible de rester muets quand, dans notre Paris, des hommes ressuscitent les méthodes de la Gestapo. »

À la fin du mois d'août 1961, le FLN décide la reprise des attentats contre des policiers. Onze d'entre eux sont tués et dix-sept blessés à Paris et dans la banlieue de la fin août au début octobre. Ces attentats ont pour effet de répandre la peur dans les rangs de la police parisienne mais aussi de décupler le désir de vengeance et la haine contre l'ensemble d'une communauté. Tout au long du mois de septembre, la répression frappe durement la population algérienne. Dans la pratique, cette répression, massive, est basée sur l'apparence physique. Est suspecte toute personne présentant le faciès supposé de l'Algérien. Les rafles dans les rues, les descentes dans les hôtels sont quotidiennes et s'accompagnent d'humiliations et de violences. Les arrestations ont lieu jusque sur les lieux de travail. La nuit, des policiers conduisent des passants raflés au bord de la Seine ou de canaux, leur lient les mains, les assomment et les jettent à l'eau dans le but de les noyer. Des Marocains et des Tunisiens sont également victimes de ces activités criminelles.

Un rapport, réalisé alors par un prêtre de la Mission de France, le père Joseph Kerlan, relate des faits reflétant fidèlement le climat quotidien :

« Un vieil Algérien sort d'un café vers 22 heures. Sans raison apparente, sans même un contrôle d'identité, il est emmené au poste (Saint-Denis). Sa montre est jetée à terre et piétinée. Ses vêtements sont déchirés. On lui ordonne de mettre les mains sur la tête et un policier le bourre de coups de poing au foie, à l'estomac, dans les côtes. Sous la douleur, il tente de se protéger de ses mains. L'agent l'invite à remettre les mains sur la tête, et les

coups recommencent à pleuvoir. Trois semaines après, il souffre encore des coups reçus. [...] »

« Une voiture de police... un Algérien... L'Algérien, rentrant du travail, est rejoint par la voiture. Il doit présenter ses papiers après les sommations les bras levés.

Un policier : "Il a un permis de conduire. On le déchire ?"

Un autre policier : "Non, laissons-le."

L'Algérien : "J'ai aussi ma carte d'ancien combattant."

Un policier : "On s'en fout de ta carte..."

Un policier : "On l'embarque ?"

Un policier : "Viens avec nous faire une promenade."

« L'Algérien monte dans le fourgon et subit le même manège... ou jeu des policiers. Plus tard, il sera débarqué dans un autre quartier de Paris, sans plus de formalité, prêt à se faire reprendre une, cinq ou dix fois pour recommencer ainsi la même comédie tragique, ne sachant jamais comment cela finira. [...] »

« Dans le XIII<sup>e</sup>, un Algérien est arrêté pour un contrôle d'identité par une patrouille. Formalités habituelles, puis il est relâché, après que les policiers ont, devant lui, déchiré ses papiers. Il se présente aussitôt au commissariat pour en réclamer d'autres. Après avoir donné ses renseignements, il lui est demandé de revenir dans trois mois... le condamnant ainsi à vivre pendant ce temps en "hors-la-loi". Un peu partout, il est question de papiers déchirés, soit les cartes d'identité, les fiches de paie, ou les feuilles d'allocations familiales. [...] »

« Le jeudi 5 octobre une jeune femme algérienne, madame X, me raconte ce fait : il y a quelques jours, un soir, des policiers en civil ont pris quatre Algériens de Gennevilliers. Ils leur ont enlevé leurs papiers puis les ont déchirés. Après ça, les policiers ont battu ces hommes puis les ont descendus à la mitraillette et jetés dans la Seine. L'un des quatre Algériens a été seulement blessé. Il a réussi à se tenir à la berge et à déjouer les policiers

qui sont restés un bon moment bord de la Seine afin de se rendre compte que les Algériens étaient bien morts. Quand les policiers sont partis, il a réussi à nager, à sortir de l'eau et à rentrer chez lui. À la date où ce fait m'est raconté, cet homme était soigné à l'hôpital X. Et madame ajoutant : "Quand mon mari tarde à rentrer le soir, j'ai toujours peur."

Le samedi 7 octobre, je rencontre X et lui demande s'il a entendu parler de ce fait. Il me le confirme en ajoutant : "Parmi les quatre Algériens, il y avait un copain à moi. Il travaillait à la SKF et a été pris en revenant de son travail – à la SKF, la dernière équipe sort à 11 heures du soir. Un autre a été pris avenue H.-Barbusse. Celui qui a réussi à s'en tirer habite à X" (pour sa sécurité nous ne pouvons mentionner son adresse). »

À cette même époque, l'union régionale parisienne de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) réalise également un document. Il est intitulé *Face à la répression*. De nombreux faits y sont rapportés :

« A. P., un gardien de la paix règle la circulation à la sortie d'une école. Un Nord-Africain, à mobylette, s'arrête au signal à côté des voitures. L'agent se dirige vers lui et lui demande ses papiers, que l'interpellé lui tend. L'agent les prend : coup à l'estomac. Il les examine, les trouve parfaitement en règle et les rend à l'intéressé en lui administrant une violente paire de gifles devant des dizaines de personnes et d'enfants. [...] »

« Des contrôles, avec fouilles, suivis ou non de ramassage sont effectués systématiquement les jours de paye, le plus souvent à proximité de la sortie des usines (Boulogne-Drancy). Les sommes d'argent dont sont porteurs les Algériens sont confisquées sur le champ, même si la feuille de paye en légitime le port. Il semble que cet argent reste entre les mains des auteurs de l'opération [...] »

« De nombreuses "disparitions" d'Algériens sont signalées par leurs camarades. Des hommes arrêtés ont été jetés à la Seine après avoir été assommés et, parfois, ficelés. Certains ont réussi à s'en sortir. Des Algériens

sont priés d'aller identifier à la morgue le corps de leurs camarades repêchés en aval de Paris. [...] »

« Au cours de la semaine du 18 au 24 septembre à V., cinq Algériens se rendant à leur hôtel ont été emmenés en car et jetés à la Seine. Un y est resté. [...] »

C'est dans ce climat que, le 2 octobre, lors des obsèques d'un policier tué par le FLN, le préfet de police proclame, dans la cour de la préfecture : « Pour un coup reçu, nous en porterons dix ! » Cet appel est un encouragement à tuer des Algériens et est compris aussitôt comme tel. Le même jour, en visite au commissariat de Montrouge, le préfet de police déclare aux policiers présents : « Vous devez être subversifs aussi dans la guerre qui vous oppose aux autres. Vous serez couverts, je vous en donne ma parole. »

Dans la nuit même et les jours suivants, de nouveaux cadavres d'Algériens sont découverts.

Le 5 octobre, par un communiqué, le préfet de police annonce l'instauration d'un couvre-feu qui s'applique à tous ceux qu'il qualifie tour à tour de « travailleurs musulmans algériens », de « Français musulmans », ou encore de « Français musulmans d'Algérie ». Ce couvre-feu raciste, anticonstitutionnel, interdit aux 150 000 Algériens de la région parisienne de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue, particulièrement entre 20h30 et 5h30. À l'époque, ils sont pourtant officiellement considérés comme Français et disposent d'une carte d'identité française.

Avec l'instauration de ce couvre-feu, les violences policières, devenues banales, se poursuivent et les crimes se multiplient. Officiellement, à la préfecture de police et au ministère de l'Intérieur, on ment en affirmant que les cadavres découverts sont dus à des « règlements de comptes entre Algériens », qu'il s'agit de victimes du FLN.

La fédération de France du FLN appelle l'ensemble des Algériens de la région parisienne, hommes, femmes, enfants, à manifester contre ce couvre-feu, le mardi 17 octobre 1961. Ces manifestations devront être impérativement pacifiques. Aucun manifestant ne devra être porteur d'un quelconque objet pouvant être considéré comme une arme.

Le préfet de police dispose de 7 000 gardiens de la police parisienne, de 1 400 CRS et gendarmes mobiles pour empêcher ces rassemblements.

Le 17 octobre 1961, en début de soirée, les Algériens commencent à affluer vers Paris. Leur nombre sera évalué entre 30 000 et 40 000. Les voies d'accès à la capitale, les gares, les stations de métro, les portes de Paris, sont bloquées par des policiers. Les bus sont arrêtés à des barrages et les passagers désignés par les policiers doivent en descendre. Les rafles racistes commencent. De nombreux travailleurs algériens, mais aussi marocains, tunisiens, voire espagnols ou italiens, qui rentrent chez eux, ignorant tout des manifestations, sont raflés en raison de leur apparence. La violence de nombreux policiers éclate. L'attitude de ces fonctionnaires n'est pas celle d'hommes qui ont peur mais plutôt d'individus qui donnent libre cours à leur haine. Il n'y a pas de bagarres ; les hommes arrêtés ne sont pas menaçants. Comme les cars de police ne suffisent plus à transporter les personnes raflées, le préfet de police réquisitionne des autobus de la RATP (avec leurs conducteurs) qui reviendront couverts de sang dans leurs dépôts. Les victimes des rafles sont conduites dans des commissariats de Paris et de la banlieue, dans la cour de la préfecture de police, au Palais des Sports de la Porte de Versailles, au stade de Coubertin.

De fausses nouvelles circulent tout au long de la soirée sur les ondes radio de la police, exacerbant la haine, sans être démenties par le préfet de police et son état-major. De nombreux policiers frappent avec la volonté de tuer.

En dépit des rafles, des cortèges d'Algériens réussissent à se former. Une manifestation de 4 000 à 5 000 personnes parcourt pacifiquement les

Grands Boulevards, sans aucun incident, de la République à l'Opéra. Là, le cortège, ne pouvant plus avancer, fait demi-tour, suivi par des cars de police. À la hauteur du cinéma Le Rex, des policiers ouvrent froidement le feu sur la foule, puis chargent et frappent, faisant des morts.

Au pont de Neuilly, des policiers et supplétifs de la FPA ouvrent le feu sur les manifestants. Il y a également des morts.

Du haut des ponts de Paris et de la banlieue, des Algériens sont précipités dans la Seine et noyés. C'est notamment le cas au pont Saint-Michel, à quelques dizaines de mètres de la préfecture de police et du Palais de Justice. Les policiers et gendarmes qui commettent ces crimes agissent avec la certitude de l'impunité.

Dans la cour même de la préfecture de police, les Algériens, entassés, subissent de froides violences. Des policiers passent des cordes autour des coups de leurs victimes et serrent jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance. Dans la nuit, un véritable massacre se déroule dans la cour de la préfecture de police, faisant plusieurs dizaines de victimes.

Au Palais des Sports, puis au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, les Algériens rafles, souvent déjà blessés, sont systématiquement victimes des « comités d'accueil ». À l'intérieur de ces lieux, les violences se poursuivent, des prisonniers sont torturés. Des hommes vont ainsi mourir jusqu'à la fin de la semaine. Des scènes semblables se déroulent au stade de Coubertin.

Dans la nuit du 17 octobre, la préfecture de police donne la version officielle mensongère des événements : « Des coups de feu ont été tirés contre les membres du service d'ordre qui ont riposté. À 22 heures, on dénombrait deux morts et plusieurs blessés algériens. » Il n'y a aucun policier blessé par balle.

Les rafles, violences, noyades se poursuivront les jours suivants. Durant des semaines, on découvrira des cadavres non identifiés et l'on retrouvera

des corps au fil de l'eau. Le résultat de ce massacre peut être évalué à au moins deux cents morts.

Tout sera mis en œuvre, par le préfet de police, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, le Premier ministre, Michel Debré, et le président de la République, Charles de Gaulle, pour que l'ampleur de ce crime soit dissimulée.

Mais, le 31 octobre 1961, des policiers publient un texte anonyme pour dénoncer les crimes qui viennent d'être commis. Le texte s'intitule *Un groupe de policiers républicains déclare...* On y lit notamment ceci :

« Ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 et les jours suivants contre les manifestants pacifiques, sur lesquels aucune arme n'a été trouvée, nous fait un devoir d'apporter notre témoignage et d'alerter l'opinion publique. [...] Tous les coupables doivent être punis. Le châtiment doit s'étendre à tous les responsables, ceux qui donnent les ordres, ceux qui feignent de laisser faire, si haut placés soient-ils. Nous nous devons d'informer. [...] »

Parmi les milliers d'Algériens emmenés au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, des dizaines ont été tués à coups de crosse et de manche de pioche par enfoncement du crâne, éclatement de la rate ou du foie, brisure des membres. Leurs corps furent piétinés sous le regard bienveillant de M. Paris, contrôleur général. [...]

À l'une des extrémités du pont de Neuilly, des groupes de gardiens de la paix, à l'autre des CRS, opéraient lentement leur jonction. Tous les Algériens pris dans cet immense piège étaient assommés et précipités systématiquement dans la Seine. Il y en eut une bonne centaine à subir ce traitement. [...]

La petite cour, dite d'isolement, qui sépare la caserne de la Cité de l'hôtel préfectoral était transformée en un véritable charnier. Les tortionnaires jetèrent des dizaines de leurs victimes dans la Seine qui coule à quelques mètres pour les soustraire à l'examen des médecins légistes. Non sans les avoir délestées, au préalable, de leur montre et de leur argent.

M. Papon, préfet de police, et M. Legay, directeur général de la police municipale, assistaient à ces horribles scènes. Dans la grande cour du 19-Août plus d'un millier d'Algériens était l'objet d'un matraquage intense que la nuit rendait encore plus sanglant. [...]

Ces quelques faits indiscutables ne sont qu'une faible partie de ce qui s'est passé ces derniers jours, de ce qui se passe encore. Ils sont connus dans la police municipale. Les exactions des harkis, des brigades spéciales des districts, de la brigade des agressions et violences ne sont plus des secrets. Les quelques informations rapportées par les journaux ne sont rien au regard de la vérité. [...]

Nous ne signons pas ce texte et nous le regrettons sincèrement. Nous constatons, non sans tristesse, que les circonstances actuelles ne le permettent pas. Nous espérons pourtant être compris et pouvoir révéler nos signatures sans que cela soit une sorte d'héroïsme inutile. [...] »

Le préfet de police fait rechercher, en vain, les auteurs de ce texte. L'Inspection générale des services, chargée de l'enquête, aboutit à la conclusion qu'il s'agit bien de policiers en constatant la précision des informations. Il faudra attendre trente ans pour que le principal auteur se dévoile. Il se nomme Émile Portzer. Ancien résistant du réseau Front national de la police sous l'Occupation, il a voulu rester fidèle à son combat d'alors en dénonçant ces crimes et leurs responsables. Il a rassemblé des témoignages de policiers, témoins des faits et écœurés, pour rédiger ce texte. Il viendra témoigner en ma faveur, en février 1999, lors du procès que m'intentera l'ancien préfet de police Papon. Le 1<sup>er</sup> janvier 1962, dans un ordre du jour aux fonctionnaires de préfecture de police, le préfet de police déclare : « Le 17 octobre, vous avez remporté, au prix de durs sacrifices depuis longtemps consentis, la victoire sur le terrorisme algérien... Vos intérêts moraux ont été défendus avec succès, puisque l'intention des adversaires de la préfecture de police de mettre en place une commission d'enquête a échoué. »

Le 8 février 1962 a lieu le massacre de Charonne.

La préfecture de police avait été « constamment à pied d'œuvre pour assurer la paix publique », pour reprendre l'infâme formule employée en l'an 2000 sous M. Massoni.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, si celui-ci s'est durant si longtemps opposé à ce que je puisse avoir accès aux archives de la préfecture de police sur cette période, en dépit des déclarations du Premier ministre demandant à faciliter le travail des chercheurs. Ce n'est que contraint et forcé, sous la pression d'un mouvement d'opinion en faveur de la recherche de la vérité, qu'il a dû finalement m'y autoriser au mois de décembre 2000.

On attend maintenant du Premier ministre qu'il se prononce clairement sur l'histoire de la préfecture de police vue par elle-même et avalisée par son ancien ministre de l'Intérieur.

*Jean-Luc Einaudi*



# Remerciements

Cette version numérisée des *Silences de la police – 16 juillet 1942 / 17 octobre 1961*, de **Jean-Luc Einaudi et Maurice Rajsfos**, téléchargeable gratuitement, n'aurait pu voir le jour sans l'accord des éditions Dagorno/L'Esprit Frappeur, premier éditeur de ce livre à deux voix.

Nous remercions également les ayant-droits de Jean-Luc Einaudi et de Maurice Rajsfos pour leur accord, ainsi que Catherine Sinet qui nous a autorisé à utiliser le dessin de Siné, fort à propos, qui orne la couverture de cette édition.

- 
1. Titre de l'ouvrage de Pierre Vidal-Naquet, *les Assassins de la mémoire* (La Découverte, 1987).
  2. Sur ce sujet, se reporter à *l'Insurrection malgache de 1947* de Jacques Tronchon (Maspero, 1974).
  3. Le Cherche-Midi éditeur, 1999.
  4. In *1984*, de George Orwell (Folio, 1976), pp. 59 à 73.

- 
1. *La Préfecture de police au service des Parisiens*, p. 81.
  2. *Ibid.*
  3. Souligné par nous.
  4. *Ibid.*, p. 81.
  5. *Ibid.*, p. 82.
  6. *Ibid.*, p. 82.
  7. *Ibid.*, p. 81.
  8. *Ibid.*, p. 85.
  9. *Ibid.*, p. 85.
  10. Souligné par nous.
  11. *Ibid.*, p. 85.

---

1. C'est précisément l'argumentation qu'utilise Robert Aron dans son *Histoire de la Libération* (Fayard, 1967, tome II, pages 297 et 299) quand il évoque le procès du commissaire David qui avait été l'un des fonctionnaires les plus serviles envers les nazis : « David, tout au long de son procès et jusqu'à sa déclaration finale, se présentera comme un fonctionnaire consciencieux qui n'a fait qu'exécuter les ordres de ses chefs et les consignes des gouvernements successifs sous lesquels il a servi. Si, sous l'Occupation, il a pourchassé spécialement les communistes, c'est en vertu d'un décret rendu par un gouvernement régulier de la III<sup>e</sup> République avant l'entrée de la Wehrmacht en France, le décret Sérol du 26 septembre 1939. Même en présence des Allemands, il estime donc que son chef hiérarchique, Rottée, et lui-même, ont continué comme en temps de paix à servir et à protéger la population parisienne. » Cette défense implicite de l'un des chefs des brigades spéciales, policier tortionnaire condamné à mort en 1945, correspond à l'image que l'on cherche à donner de la police française, quelques dizaines d'années après les faits considérés. Et Robert Aron ne craint pas d'ajouter comme si cela allait de soi : « Pour David, donc, il n'y a rien de délictueux dans les rapports que les circonstances l'ont obligé à avoir avec les autorités allemandes [...] L'autre grief principal, et plus grave que le premier, que l'on porte contre David, correspond aux tortures infligées dans son service aux personnes arrêtées pour faits de résistance. En est-il responsable ? En a-t-il connu l'existence ? Y a-t-il participé ? Les a-t-il autorisées ? » Ces trois interrogations sont en fait une véritable provocation car elles tendraient à prouver que durant l'occupation nazie, ce sont les simples policiers qui ont réalisé toute la sale besogne, mettant leurs supérieurs hiérarchiques devant le fait accompli. On pourrait objecter à Robert Aron que Daladier n'avait pas ordonné la chasse aux Juifs...

2. Ici, mes interlocuteurs n'étaient pas seulement naïfs mais essentiellement amnésiques. Ils semblaient ignorer, en effet, que la convention d'armistice signée par le gouvernement de Pétain prévoyait, dans son article 3, que la police française devait obtempérer aux ordres des autorités d'occupation tout comme les autres administrations d'ailleurs. Sur ce point, il ne peut y avoir d'interprétation possible : dès le 22 juin 1940, date de la signature de la convention d'armistice par les plénipotentiaires français, la police savait quel serait le rôle qui lui serait désormais impari. Les puissances de l'Axe semblaient voler de succès en succès, ce qui pouvait rassurer ceux que cet avenir aurait inquiétés !

3. Une modération qui allait aboutir à l'arrestation de plus de 13 000 personnes au cours des nuits des 16 et 17 juillet 1942, puis à leur déportation.

4. C'est un fait notoire, qu'il serait dérisoire de nier, que des centaines de membres des partis fascistes français ont participé, aux côtés des policiers, aux arrestations des Juifs à Paris et en banlieue les 16 et 17 juillet 1942.

5. Ce climat est très bien restitué dans le film *les Guichets du Louvre*.

6. Dans *la Grande Rafle*, de Paul Tillard et Claude Levy (Robert Laffont, 1967).

7. La plupart du temps, il s'agissait de juges ayant sévi sous le régime de Vichy et que le nouveau pouvoir avait laissés en place. Des juges qui avaient lourdement condamné ceux que les policiers arrêtaient de 1940 à 1944.